



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

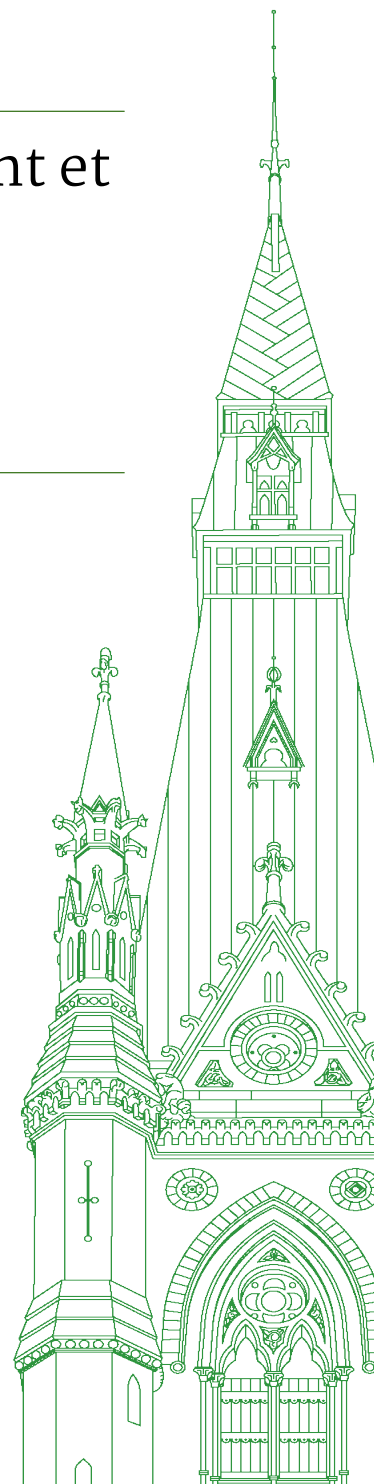
Comité permanent de l'environnement et du développement durable

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 049

Le jeudi 8 octobre 2026

Présidente : Shannon Miedema



Comité permanent de l'environnement et du développement durable

Le jeudi 8 octobre 2026

• (1545)

[Traduction]

La présidente (Shannon Miedema (Halifax, Lib.)): Bonjour. Bienvenue à la 49^e réunion du Comité permanent de l'environnement et du développement durable.

Pour ceux qui sont présents en personne, veuillez vous rappeler de respecter les directives en matière de santé et de sécurité, comme indiqué sur les cartes affichées sur votre table, afin d'éviter tout problème de rétroaction sonore pour nos interprètes.

Aujourd'hui, nous poursuivons notre étude sur les rénovations visant à améliorer l'efficacité énergétique pour les habitations. Nous avons prévu deux heures de témoignages aujourd'hui.

Au cours de la première heure, nous entendrons trois témoins en personne.

Bienvenue à Luke Mari, directeur principal d'Aryze Developments, à Robert Burns, directeur général des opérations par intérim d'EfficiencyOne, et à Moe Kabbara, directeur général de L'Accélérateur de transition. Vous disposerez de cinq minutes chacun pour faire une déclaration liminaire, après quoi, nous passerons aux questions du Comité.

Avant de commencer, je tiens à faire un bref compte rendu. Mercredi, nous étions à la réunion du Comité de liaison et avons obtenu l'approbation de notre budget pour participer à la COP31 en Turquie. Cela ne signifie pas nécessairement que nous allons y être, mais nous avons franchi l'étape de l'approbation budgétaire. Nous tiendrons tout le monde au courant de l'évolution du dossier.

Nous commencerons par M. Mari.

Vous avez cinq minutes. La parole est à vous.

Luke Mari (directeur principal, Aryze Developments): Merci, madame la présidente, et mesdames et messieurs les membres du Comité.

Je m'appelle Luke Mari. Je suis urbaniste et économiste foncier de profession, et directeur général d'Aryze Developments à Victoria. Notre entreprise est un promoteur immobilier et un constructeur de logements abordables au taux du marché. Environ 50 % de nos projets sont menés en collaboration avec des organismes sans but lucratif ou des Premières Nations.

Je tiens à préciser que je ne suis pas ingénieur en énergie. Mon point de vue s'inscrit à la croisée entre une bonne politique et les aspects économiques du financement, de la construction et de l'exploitation des logements. Lorsqu'elles sont bien menées, les rénovations énergétiques ne relèvent pas simplement de la politique climatique. Elles relèvent à la fois des politiques en matière de logement, d'accessibilité financière, de résilience et de développement économique.

Je pense qu'il est utile de partir d'un principe simple: la technologie nous aide soit à consommer moins d'énergie, soit à en produire davantage. Nous devons définir clairement le problème que nous cherchons à résoudre et choisir une solution en conséquence.

Pour les bâtiments existants, la première possibilité consiste souvent à réduire les besoins énergétiques du bâtiment. De meilleures fenêtres, une enveloppe de bâtiment améliorée, des pompes thermiques et une ventilation adéquate peuvent toutes réduire la consommation d'énergie et les émissions, mais elles améliorent également la qualité de vie quotidienne des résidents, notamment en ce qui concerne la température intérieure, la qualité de l'air, l'humidité et la moisissure, ainsi que la résilience face aux vagues de chaleur et de froid extrêmes. Le défi réside dans le fait qu'il existe un écart important entre une rénovation qui se justifie sur le plan technique et celle qui sera réellement mise en œuvre, et cet écart est souvent lié au capital.

Le financement doit être adapté au logement. Cela est particulièrement vrai pour les organismes sans but lucratif et les coopératives d'habitation. De nombreux organismes sont propriétaires d'immeubles vieillissants occupés par des personnes qui paient des loyers très abordables. Ces loyers ne génèrent tout simplement pas suffisamment de fonds pour soutenir les dettes nécessaires à des améliorations majeures. Un prêt à lui seul ne résout pas ce problème. En revanche, les programmes qui combinent un financement à faible coût à des contributions significatives pouvant être exonérées le peuvent. Nous avons vu des programmes fédéraux offrir un financement exonéré pouvant atteindre 85 000 \$ par unité pour des rénovations en profondeur, et ce financement a été entièrement souscrit. À mon avis, c'est là un argument en faveur de la poursuite et de l'élargissement de ce modèle, et non de son abandon.

Le secteur du logement locatif privé est confronté à une variante de ce même problème. Le propriétaire paie pour les fenêtres, l'isolation ou les systèmes mécaniques, tandis que le locataire en tire souvent les bénéfices sous forme de frais de services publics réduits et d'un logement de meilleure qualité. Dans un marché locatif réglementé, le propriétaire peut avoir une capacité limitée à récupérer cet investissement. C'est ce que l'on appelle généralement un problème d'incitatifs partagés.

Les programmes de financement devraient récompenser les améliorations énergétiques mesurables, mais ils doivent également être stables. Les propriétaires ne peuvent pas planifier des programmes d'investissement à 5 ou 10 ans en fonction d'incitatifs, dont le nom, les règles ou les critères d'admissibilité changent constamment.

Il y a un autre enjeu dont nous devons parler: l'émission intrinsèque.

Nous avons construit l'une des premières maisons passives de Victoria, en Colombie-Britannique, et l'un des produits que nous avons utilisés s'appelait l'isolant en PSX. Une fois le projet achevé, nous avons compris que les émissions de gaz à effet de serre associées à la fabrication de ce produit étaient si élevées qu'il faudrait environ 300 ans pour que les économies de carbone liées à l'exploitation de la maison compensent les émissions de ce produit à lui seul.

Nous sommes de bons constructeurs, mais ce bâtiment ne tiendra pas 300 ans. Cela met en lumière un angle mort important. Si nous ne mesurons que l'énergie économisée par un produit après son installation, mais que nous ignorons le carbone émis lors de sa fabrication, nous pouvons prendre des décisions qui semblent écologiques selon un modèle énergétique, mais qui ne le sont pas si l'on considère le bilan carbone sur l'ensemble du cycle de vie.

Cela représente également une formidable occasion pour le Canada. Nous sommes l'un des plus grands pays forestiers au monde. Nous produisons une quantité énorme de fibres de bois de qualité et de résidus de scierie, dont une grande partie est destinée à des utilisations de faible valeur ou est simplement brûlée. Le Canada pourrait faire progresser ces matériaux dans la chaîne de valeur en devenant un chef de file dans le domaine de l'isolation en fibres de bois à haute performance et d'autres produits de construction à faibles émissions de carbone. Ces produits sont courants en Europe, mais leur importation au Canada est très coûteuse et génère d'importantes émissions.

L'isolant en fibre de bois permet de réduire la consommation d'énergie d'exploitation tout en stockant du carbone biogénique dans les bâtiments pendant des décennies. Il s'agit à la fois d'une politique climatique et d'une politique industrielle: foresterie canadienne, industrie manufacturière canadienne, emplois canadiens et bâtiments à faibles émissions de carbone.

Nous devons également éliminer des obstacles réglementaires étonnamment banals. L'ajout d'un isolant extérieur à un bâtiment existant rend le mur existant plus épais. Dans certaines municipalités, cette épaisseur peut nécessiter une dérogation relative à la marge de recul ou réduire la superficie de plancher admissible d'un bâtiment, ce qui entraîne des processus d'urbanisme coûteux. Il ne devrait pas falloir des mois, voire des années, pour obtenir les autorisations nécessaires simplement pour rendre un bâtiment existant plus écoénergétique.

Enfin, bien que l'étude porte principalement sur la rénovation, nous ne devons pas perdre de vue les nouvelles constructions. La rénovation est importante, mais un nouveau bâtiment représente l'un des engagements environnementaux les plus durables que nous puissions prendre. Chaque nouveau bâtiment est le bâtiment existant de demain. L'enveloppe, les systèmes mécaniques et les matériaux que nous choisissons aujourd'hui pourraient rester en service pendant 60, 80 ou 100 ans. Tout en améliorant les bâtiments dont nous disposons déjà, nous devrions consacrer autant d'efforts à nous assurer que les bâtiments que nous construisons aujourd'hui sont conçus pour offrir un rendement à long terme. La rénovation la moins coûteuse est celle que nous n'aurons jamais à entreprendre parce que nous avons construit correctement dès le départ.

Mes recommandations sont simples. Assurer la stabilité des programmes de rénovation. Recourir aux subventions lorsque les outils de financement à eux seuls ne suffisent pas. Mesurer les émissions de carbone sur l'ensemble du cycle de vie. Éliminer les obstacles réglementaires inutiles. Utiliser la politique fédérale pour aider le

Canada à devenir un chef de file dans la fabrication de matériaux de construction à faibles émissions de carbone, dont nous avons besoin ici et partout dans le monde.

J'ai encore beaucoup à dire, mais je réserve cela pour la période des questions et réponses.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Mari.

Nous cédon maintenant la parole à M. Burns pour cinq minutes.

• (1550)

Robert Burns (directeur général des opérations par intérim, EfficiencyOne): Merci, madame la présidente.

Je remercie les membres du Comité de m'avoir invité ici aujourd'hui.

Je m'appelle Robert Burns. Je suis directeur général des opérations par intérim chez EfficiencyOne.

EfficiencyOne est un organisme indépendant à but non lucratif basé en Nouvelle-Écosse. Nous travaillons avec des propriétaires, des locataires, des entreprises et l'industrie pour les aider à atteindre leurs objectifs énergétiques, à faire des économies, à augmenter leur productivité, à préserver les ressources, à améliorer le bien-être et à lutter contre les changements climatiques.

Nous sommes le premier service public d'efficacité énergétique au Canada. Nous offrons, à un guichet unique, des conseils, une assistance technique et des incitatifs financiers qui permettent de réduire les coûts énergétiques et de compenser les émissions de gaz à effet de serre dans les habitations, les entreprises, les municipalités et les installations industrielles. Nous avons pour mission d'optimiser l'utilisation de l'énergie pour les Néo-Écossais dans leurs foyers, leurs entreprises et leurs collectivités.

En Nouvelle-Écosse, nous voyons de nos propres yeux ce qu'un investissement soutenu dans l'efficacité énergétique peut accomplir. Depuis 2011, nos programmes ont aidé des centaines de milliers de Néo-Écossais à apporter des améliorations durables à leurs habitations et à leurs entreprises, et générant par là même des économies de 6,4 milliards de dollars sur les factures d'énergie à long terme, dont plus de 849 millions de dollars pour les ménages à faible revenu. Le potentiel de l'efficacité énergétique dépasse largement les frontières de la Nouvelle-Écosse.

Partout au Canada, nous faisons face à plusieurs défis interdépendants: le coût de la vie, le coût du logement et la disponibilité de logements, la demande croissante d'électricité et la nécessité de réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'efficacité énergétique peut aider à relever tous ces défis.

En améliorant l'isolation et l'étanchéité à l'air, en installant des systèmes de chauffage à haut rendement, comme les thermopompes, et en apportant d'autres améliorations à nos bâtiments, nous réduisons de façon permanente la quantité d'énergie nécessaire pour en assurer le confort. Pour les Canadiens, cela signifie des factures d'énergie mensuelles moins élevées, ainsi que des habitations plus confortables et plus résilientes. Pour les réseaux électriques, cela veut dire une baisse de la demande et une meilleure utilisation de l'infrastructure existante. Pour le Canada, cela signifie la réduction des émissions et la création d'une activité économique dans les collectivités d'un océan à l'autre.

L'efficacité énergétique joue aussi un rôle crucial dans le renforcement du réseau électrique en réduisant la demande globale, notamment pendant les périodes de pointe. En diminuant la quantité d'électricité nécessaire pour alimenter les habitations et les entreprises, l'efficacité énergétique aide à réduire la pression sur les infrastructures existantes, à améliorer la fiabilité du réseau et à reporter ou à éviter des investissements coûteux dans de nouvelles capacités de production, de transport et de distribution.

Nous avons constaté l'effet que peuvent avoir des programmes fédéraux d'efficacité énergétique bien conçus. L'Initiative canadienne pour des maisons plus vertes a permis de beaucoup accélérer l'adoption de technologies d'efficacité énergétique dans les habitations. Depuis 2020, avec le soutien fédéral, plus de 229 000 thermopompes ont été installées au Canada, dont plus de 17 000 en Nouvelle-Écosse. Le programme Conversion abordable du mazout à la thermopompe connaît un succès considérable. En février 2026, près de 30 000 thermopompes avaient été installées dans le pays dans le cadre de ce programme, les ménages participants réalisant chacun une économie moyenne d'environ 1 300 \$ par an sur leurs coûts énergétiques.

L'expérience de la Nouvelle-Écosse dans le cadre de ce programme est particulièrement remarquable. À ce jour, plus de 14 000 subventions de conversion abordable du mazout à thermopompe ont été accordées dans la province. Des programmes comme ceux-ci montrent ce qu'il est possible d'accomplir quand le gouvernement fédéral collabore avec les provinces et des organismes locaux expérimentés pour rendre accessibles des améliorations en matière d'efficacité énergétique.

Le perfectionnement de la main-d'œuvre est un autre aspect tout aussi important de cette discussion. Nous pouvons fixer des objectifs ambitieux pour la rénovation des habitations canadiennes, mais il faut des personnes pour réaliser les travaux. Nous avons besoin de conseillers en énergie, d'entrepreneurs et de gens de métier qualifiés, capables et compétents pour installer des thermopompes, améliorer l'enveloppe des bâtiments et entreprendre des rénovations de plus en plus complexes.

Des investissements à long terme et prévisibles dans l'efficacité énergétique donnent aux entreprises la confiance nécessaire pour embaucher, former et investir dans leur personnel. Ce même principe est un thème constant dans notre expérience en Nouvelle-Écosse. Un financement stable des programmes en favorise une mise en œuvre stable et donne confiance à l'ensemble du secteur de l'efficacité énergétique.

Tandis que le Canada réfléchit à l'avenir des rénovations éco-énergétiques résidentielles, j'encourage le Comité à voir dans l'efficacité énergétique bien plus qu'un simple programme de lutte contre les changements climatiques. Il s'agit, en fait, d'une stratégie visant à rendre le logement plus abordable. Il s'agit d'une stratégie en matière énergétique, d'une stratégie en matière de logement. Il s'agit aussi d'une stratégie en matière de développement économique et de main-d'œuvre.

Les succès relevés montrent que les Canadiens sont prêts à faire ces investissements lorsque les programmes sont accessibles, abordables et faciles à utiliser. Nous avons aujourd'hui la possibilité de consolider ces progrès en adoptant des approches à long terme prévisibles qui donnent aux ménages la confiance nécessaire pour investir, à l'industrie la confiance nécessaire pour renforcer ses capacités et qui garantissent que les Canadiens de tous les niveaux de revenu puissent bénéficier d'habitations plus écoénergétiques.

• (1555)

Je vous remercie.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Burns.

Nous passons maintenant à M. Kabbara pour cinq minutes.

Moe Kabbara (directeur général, L'Accélérateur de transition): Merci, madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité.

[Français]

Je vous remercie de m'avoir invité.

[Traduction]

Je m'appelle Moe Kabbara. Je suis président-directeur général de L'Accélérateur de transition. Nous gérons également une initiative, l'Alliance pour la décarbonation des bâtiments, qui représente plus de 300 partenaires dans l'ensemble du pays.

Notre mission est simple, et je pense qu'elle ne prête pas à controverse. Elle consiste à faire en sorte que le Canada soit gagnant sur le plan économique et géopolitique dans un monde en mutation.

En matière d'énergie, les termes « rénovations » et « rénovations résidentielles » sont souvent associés aux fenêtres et à l'isolation. Par ailleurs, nous sommes bloqués dans ce débat à nous demander s'il faut rendre les habitations plus écoénergétiques ou les faire passer à l'électricité. Je dirai aujourd'hui qu'il s'agit d'un faux choix, car une thermopompe améliore l'efficacité énergétique. Elle chauffe votre maison en utilisant une fraction de l'énergie consommée par une chaudière, et les économies apparaissent sur les factures de nombreux Canadiens dans bien des régions.

Évidemment, des mesures comme l'isolation et l'étanchéité à l'air des fenêtres demeurent importantes, mais chaque année, le système de chauffage est remplacé dans environ un million d'habitations et, la plupart du temps, ces remplacements interviennent après une panne. Si les gens laissent passer cette occasion, ils se retrouvent alors coincés pour 20 autres années avec un système énergétique moins économe.

Les bâtiments représentent 60 % de la consommation finale d'électricité. Nous voulons développer le réseau électrique pour accroître la consommation d'électricité des Canadiens, et il va de soi que nous devons également tenir compte de la façon dont nous chauffons nos bâtiments.

Notre analyse montre que l'électrification, tant des transports que du chauffage, peut permettre aux Canadiens d'économiser jusqu'à 15 milliards de dollars en coûts énergétiques. Cela signifie qu'environ sept ménages sur dix pourraient payer moins d'ici 2050, si cette transition se fait correctement. Il reste à savoir comment y parvenir.

À l'heure actuelle, environ 8 % des foyers sont chauffés à l'aide de thermopompes, mais le chauffage au mazout, au propane et par plinthes électriques reste économiquement avantageux pour environ trois millions de foyers.

Nous sommes très honnêtes quant à ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas, et je ne pense pas qu'il soit judicieux de généraliser à tout le pays et de dire que cette solution convient à tout le monde. Il y a toutefois trois millions de foyers. C'est assez pour nous occuper pendant un moment, à mon avis, et ce sont là de réelles économies dont les Canadiens pourront profiter à mesure qu'ils gagneront en revenu disponible.

J'ai la chance de m'adresser à vous aujourd'hui, après l'annonce de ce matin, qui mettait justement l'accent sur les rénovations énergétiques et les thermopompes. Bon nombre des témoins précédents demandaient des mesures en fait annoncées aujourd'hui. Je pense donc qu'il est plus utile pour le Comité, vu ce qui s'est passé ce matin, de se concentrer sur ce qui peut être fait à l'avenir.

Il y a quelques points à souligner à propos des annonces de ce matin. La conception est meilleure. Nous étions obligés de nous plier à des vérifications énergétiques très pénibles simplement pour installer une thermopompe. Maintenant, on parle d'une approbation dans les 24 heures, et je vais y croire, mais vérifier que cette promesse sera tenue. Passer de six mois à 24 heures, c'est ambitieux, mais nous verrons bien.

Pour un ménage dont le revenu est inférieur au revenu médian, 10 000 \$, c'est fantastique. Cette somme permet aux ménages à revenu moyen et à faible revenu de participer à ce programme. Les propriétaires pourront y avoir accès, ce qui aidera les locataires, et il y a une recapitalisation de l'Initiative d'accélérateur de rénovations majeures. Voilà où nous en sommes.

De quoi avons-nous besoin pour aller de l'avant? La remise de 10 000 \$ est bien plus intéressante que celle de 2 000 \$. Si la participation à ce programme est plus forte, nous n'atteindrons pas l'objectif fixé. Il faut donc envisager une recapitalisation bien plus tôt. Le dernier programme a épuisé son budget et pris fin brusquement. Nous devons donc tenir compte de l'emballlement que suscitent ces programmes, puis de leur arrêt. Je pense que l'on peut éviter ces situations, qui ne sont pas, à mon sens, une fatalité pour tout programme.

Le moment est venu de planifier la suite, sans attendre encore deux ans. Donc, comment passons-nous des subventions au financement? Nous ne pouvons pas continuer de donner de l'argent aux gens indéfiniment. L'intérêt même de la transformation du marché, c'est de huiler le marché et ses mécanismes pour parvenir à un modèle autosuffisant qui favorise l'adoption par le marché. Le programme du Prêt canadien pour des maisons plus vertes a atteint 2,9 milliards de dollars répartis en 120 000 prêts à 0 %, mais il a évincé les prêteurs privés. Comment passons-nous de cela à une participation des institutions financières, afin de créer un modèle plus durable, de manière à avoir une réduction progressive et prévisible des subventions et une prise en charge par le financement?

Le deuxième point consiste à inclure l'électrification au cœur de cette Initiative renouvelée d'accélérateur de rénovations majeures. Son mandat initial ne comprenait pas l'électrification qui, à mon avis, occupe une place importante dans l'efficacité énergétique, comme je l'ai mentionné dans mes observations préliminaires.

Enfin, il faut réfléchir à la question des climatiseurs. Du point de vue des normes d'efficacité énergétique, un climatiseur et une thermopompe, c'est la même chose, sauf que cette dernière fonctionne dans les deux sens. En fin de compte, c'est une question de politique de protection des consommateurs: voulons-nous vendre aux consommateurs des produits qui ne rempliront pas la même fonc-

tion que les thermopompes, alors qu'ils utilisent la même infrastructure et les mêmes composants? Beaucoup d'endroits ont choisi d'interdire, en substance, les climatiseurs à sens unique.

● (1600)

Je pense que ce programme offre l'occasion de tirer parti de la prime de 2 000 \$ pour encourager l'installation d'un plus grand nombre de climatiseurs l'été prochain, puis d'évoluer vers une norme — que l'industrie nous a dit pouvoir mettre en œuvre dans un délai de 16 mois — visant à installer uniquement des thermopompes, au lieu de climatiseurs. Chaque année au Canada, 200 000 climatiseurs sont installés dans des habitations. Si tous ces appareils étaient des thermopompes, on aurait un chauffage moins coûteux à l'automne et au printemps, tout en conservant sa chaudière au gaz. Cette norme permettra de faire accepter progressivement l'idée que l'on peut utiliser ce type d'appareil pour chauffer nos maisons.

Pour conclure, je pense que c'est un bon début. Le dernier programme que nous avons mis en place a suscité un emballement avant de s'essouffler. Ce n'est pas une fatalité pour celui-ci. Nous allons installer un million de climatiseurs au cours des cinq prochaines années. Assurons-nous qu'il s'agisse de thermopompes.

Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

La présidente: Parfait. Merci.

Nous passons maintenant aux questions des membres du Comité, en commençant par M. Ross, qui dispose de six minutes.

Ellis Ross (Skeena—Bulkley Valley, PCC): Je vous remercie, madame la présidente.

Merci aux témoins pour leurs témoignages.

Monsieur Mari, vous m'avez rappelé une vie passée. J'étais manœuvre dans la construction de maisons dans mon village, et mon frère était charpentier certifié Sceau rouge. Le problème, c'est que mon conseil municipal n'appliquait aucun code du bâtiment. Nous parlons, en fait, des deux cas de figure. Nous parlons de nouveaux logements qui ne respectent pas les codes du bâtiment, surtout en matière d'isolation, et nous parlons des logements plus anciens qui n'étaient pas du tout isolés, comme la maison de mon propre père.

Vous avez fait une remarque au début de votre témoignage concernant, en gros, la chaîne d'approvisionnement, l'empreinte carbone totale et le fait qu'un certain isolant ne respectait pas les critères de compensation, qui prendrait 300 ans. Pouvez-vous en dire plus? Que vouliez-vous dire?

Luke Mari: Le produit lui-même se décline en nombre de gammes, mais il s'agit essentiellement d'un matériau à base de polyéthylène moulé en polystyrène expansé, que nous utilisons comme isolant extérieur. Il s'agit d'un procédé à forte intensité de gaz à effet de serre, et le bâtiment... En toute franchise, une maison passive à Victoria, c'est un peu comme un poisson hors de l'eau. Nous avons un climat très tempéré, ce qui fait que cela ne présente pas les mêmes avantages que dans d'autres provinces. Prenons l'analyse carbone globale de ce bâtiment, ce n'est pas qu'il ne faille pas construire une maison passive. Seulement, si l'on ne regarde que certains résultats mesurables en matière d'efficacité énergétique de ce bâtiment selon un modèle énergétique, c'est juste...

Le chauffage d'une maison passive repose en quelque sorte sur trois éléments. Les appareils électroménagers fournissent 33 % de la chaleur de la maison, les occupants en fournissent 33 %, puis vous avez le chauffage complémentaire, qui peut se limiter à un petit radiateur électrique — ce qui est radicalement différent d'une grosse chaudière au mazout à Prince George qui vous coûtera 800 \$ par mois en hiver. L'enveloppe du bâtiment est très étanche à l'air, ce qui permet de le chauffer avec très peu d'énergie, ce qui est formidable.

En Colombie-Britannique, l'électricité coûte 7 cents le kilowatt-heure pour un appareil de chauffage. Vous avez donc un bâtiment très abordable et hautement efficace. Cependant, il faudrait 300 ans pour compenser les émissions de gaz à effet de serre produits par sa construction. Cette structure n'a plus aucun sens sur le plan environnemental. Ce bâtiment n'a plus aucune pertinence lorsque l'on tient compte du carbone incorporé dans les produits qui ont servi à sa construction.

Ellis Ross: Le polyéthylène a également été mentionné dans un témoignage précédent, mais en fait, nous parlions de matériaux composites, et pas vraiment d'isolants. Ce scénario s'applique-t-il également aux matériaux composites utilisés, notamment au polyéthylène? J'imagine que l'on est loin des chiffres que vous donnez à propos des isolants ou que l'impact est bien moindre.

Luke Mari: Excusez-moi. Je ne comprends pas la question.

Ellis Ross: On nous a dit que le polyéthylène pouvait également être utilisé dans des matériaux composites pour les rénovations, ce qui pourrait contribuer à réduire les émissions et à réaliser des économies plus importantes. Lorsque vous parlez de compensation, je suppose qu'elle prendrait moins de temps.

Luke Mari: En effet, il existe certainement plus de produits. Même cette entreprise qui propose une gamme d'isolants en polystyrène extrudé, en PSX, offre maintenant de nombreux produits qui ne sont pas aussi mauvais que celui que nous utilisons il y a une quinzaine d'années.

En Colombie-Britannique, nous avons une quantité énorme de déchets de scierie. Nous les utilisons pour alimenter des appareils de chauffage à granulés, ou comme litière pour les chevaux et les porcs. Au lieu de cela, il suffirait de les mélanger à de la colle pour obtenir un produit de séquestration du carbone utilisable pour isoler les maisons, à la fois très efficace et respectueux de l'environnement. C'est très courant en Europe. Nous ne le faisons pas ici parce que nous n'avons pas la chaîne de fabrication voulue. Est-ce que le gouvernement fédéral a la possibilité de promouvoir certains de ces procédés de fabrication éprouvés? Ils existent, et nous avons les déchets nécessaires pour les mettre en œuvre.

• (1605)

Ellis Ross: Cela concerne en fait les provinces et la façon dont elles gèrent leurs produits autres que le bois d'œuvre. Cela crée un désavantage pour les entreprises forestières. C'est pourquoi elles se tournent vers l'exportation de grumes brutes et essaient de limiter leurs pertes liées aux grumes non destinées au bois d'œuvre. Je ne vois pas comment le gouvernement fédéral pourrait intervenir dans ce genre de situation, si ce n'est en offrant des incitatifs aux provinces. À l'heure actuelle, la situation est assez chaotique en général dans le secteur forestier de la Colombie-Britannique. Il faudra une grande refonte pour y remédier.

J'ai déjà posé cette question, mais il n'y a pas beaucoup de données à ce sujet. Quelle proportion de cette technologie peut venir des réserves des Premières Nations? Elles en ont besoin, autant

pour des raisons d'abordabilité que d'efficacité du chauffage domestique. Disposons-nous de suffisamment de données pour répondre à cette question?

Luke Mari: Dans nos travaux de construction dans les réserves, dans les communautés côtières, l'enveloppe des bâtiments est primordiale. Il faut construire une maison comme l'on construirait un bateau. Certes, le code du bâtiment est différent dans les réserves de ce qu'il est ailleurs. La mise en œuvre des mesures pour la sécurité des personnes, ainsi que le rendement des bâtiments, ne suit pas une trajectoire linéaire et varie d'une communauté à l'autre.

Il existe sans aucun doute un potentiel pour des solutions technologiques en matière d'étanchéité à l'air dans les réserves dans les processus d'attribution des marchés et des contrats, que ce soit par l'intermédiaire de BC Housing ou de la SCHL, afin de garantir une étanchéité à l'air adéquate dans les nouvelles constructions situées dans les réserves.

La présidente: Je vous remercie.

La parole est maintenant à M. Greaves pour six minutes. Je vous en prie.

Will Greaves (Victoria, Lib.): Merci, madame la présidente.

Bonjour, chers collègues.

Je remercie les témoins de leur présence. En particulier, monsieur Mari, c'est un plaisir de vous voir ici en personne, venu de Victoria. Je vous sais gré de vous être efforcé d'être des nôtres aujourd'hui.

Étant donné vos compétences en tant que promoteur immobilier dans notre collectivité, j'aimerais souligner le rôle que votre entreprise a joué dans la construction, dans une collectivité qui en a désespérément besoin, de maisons neuves à l'avant-garde de la technologie. De plus, je vous remercie vivement de vos commentaires aujourd'hui sur l'occasion qui s'offre à nous de relier entre eux plusieurs défis auxquels le secteur forestier fait actuellement face et pour ce qui est d'accroître l'activité manufacturière, d'une part, et d'autre part, le besoin de maisons plus durables et à faible consommation d'énergie des collectivités et des propriétaires auquel il faut répondre.

Dans cette optique, je vais vous inviter à nous expliquer, de votre point de vue, les obstacles auxquels font face les petites et moyennes entreprises comme la vôtre, qui s'occupent concrètement de la construction et de la rénovation de maisons dans des collectivités comme Victoria. Pouvez-vous nous en dire plus sur la nature de ces obstacles et sur la façon dont le gouvernement fédéral pourrait, selon vous, le mieux aider à les surmonter?

Luke Mari: Certainement.

J'ai trois enfants. J'ai donc beaucoup de notes, car ma mémoire est limitée. J'en suis désolé.

Par l'intermédiaire de la présidente, si c'est possible, j'aimerais également inviter Moe Kabbara...

Vous avez soulevé des points très intéressants au sujet du passage d'un système de subventions à un système de prêts. J'aimerais beaucoup en savoir plus un jour à ce sujet.

En ce qui concerne les politiques, nos préoccupations portent sur l'instabilité et la complexité. Un programme est mis en place pour le secteur, qui l'apprend, des consultants développent une petite micro-industrie et une base de connaissances autour de celui-ci, et ils acquièrent des compétences internes. Puis les critères d'admissibilité changent, le financement est épuisé, il est mis fin au programme, et un nouveau programme portant un nouveau nom le remplace. Il est très difficile pour les petites entreprises de planifier leurs activités dans ces conditions.

Je suis sûr que vous avez déjà entendu parler de « l'inélasticité de l'offre », surtout sur le marché du travail et le marché des matériaux, comme celui de la construction de logements, où le gouvernement fédéral lance un nouveau programme et où toute une microéconomie se met en marche pour répondre à la demande, ce qui prend du temps, surtout lorsque nous sommes probablement importateurs nets d'une grande partie de ces technologies. Puis le programme change. Toutes ces petites entreprises ne sont pas en mesure de s'adapter rapidement. Elles doivent alors apprendre à fonctionner selon les nouvelles règles.

Je pense que la stabilité de ces programmes est essentielle.

L'autre point, qui concerne la Colombie-Britannique, est particulièrement pertinent. Nous avons un code sismique très rigoureux. Je sais que ce n'est pas le sujet aujourd'hui, mais souvent, lorsque nous nous occupons de la rénovation de structures multifamiliales existantes — et même, dans une certaine mesure, de maisons unifamiliales —, nous planifions une grande partie de nos rénovations en fonction de la sécurité sismique. Si les programmes sont bien coordonnés, quand on commence à modifier la structure d'un bâtiment en y ajoutant des murs de contreventement, c'est également un bon moment pour intégrer de nouvelles pénétrations mécaniques pour les systèmes d'enveloppe du bâtiment, les thermopompes et d'autres éléments de ce genre.

Je pense que des solutions très localisées, adaptées aux principaux défis des régions, sont également essentielles pour assurer la cohérence de ces programmes.

• (1610)

Will Greaves: Je vous remercie de votre réponse.

J'aimerais revenir sur la question des immeubles à logements multiples et, en particulier, des logements locatifs. Vous avez mentionné dans votre déclaration préliminaire que l'un des défis, plus précisément, des immeubles locatifs abordables est que leurs propriétaires ne disposent pas nécessairement d'un flux de revenus suffisant pour financer les rénovations nécessaires. Vous avez donc évoqué la nécessité à la fois de subventions et d'outils de financement.

Pouvez-vous nous en dire plus sur les types d'outils de financement qui aideraient à combler cette lacune?

Luke Mari: Nous avons fait parler de nous à Victoria parce que nous avons réalisé un vaste plan de relogement des locataires. Nous avons démolé cinq immeubles à loyer abordable existants et construit un nouvel immeuble à loyers abordable. Nous avons relogé progressivement tous les locataires des cinq immeubles dans ce nouvel immeuble. Cela nous a pris huit ans, car nous ne voulions déloger personne.

Si nous avons procédé ainsi, c'est parce que... Nous avons examiné les immeubles plus anciens. À Victoria, 88 % des immeubles locatifs ont été construits dans les années 1960 et 1970 et arrivent en

fin de vie. Si vous rénovez l'enveloppe du bâtiment — isolation haute performance, fenêtres ou tout ce qui a trait au code sismique —, vous expulsez tout le monde. Il n'est pas financièrement possible de garder les gens dans un immeuble pendant que l'on réalise ces rénovations majeures liées à la sécurité des personnes.

Ce ne devrait pas être un tel choix binaire: soit réaliser des travaux de rénovation pour la sécurité des personnes, soit maintenir en service de vieux immeubles qui ne devraient pas vraiment l'être. Je pense que le Fonds canadien de protection des loyers offre une des meilleures possibilités au palier fédéral. Comment pouvons-nous intégrer les travaux de rénovation environnementaux et sismiques pour les rendre admissibles à ce fonds?

Will Greaves: Je vous remercie.

Je vais continuer avec vous. Je pense que c'est l'atout d'être en terrain connu. Je suis certain que mes collègues poseront d'excellentes questions aux autres témoins, et je vous remercie tous du temps que vous nous consacrez aujourd'hui.

Pouvez-vous en dire plus sur la nécessité de faire de bons choix qui produisent réellement une réduction des émissions de carbone à long terme, et pas seulement l'impression d'une réduction au prix d'une compensation à un horizon de 300 ans?

Je ne pense pas qu'il soit courant de devoir attendre aussi longtemps avant que des économies de carbone se concrétisent. Pouvez-vous nous donner une idée d'un rendement de l'investissement plus habituel, du point de vue des émissions de carbone et de l'énergie, pour le type de projets que votre entreprise réalise?

Luke Mari: Je vais essayer de vous expliquer ce raisonnement en 30 secondes ou moins.

Dans le domaine de la construction neuve, un des enjeux consiste à réduire la densité d'une parcelle de terrain. Supposons que le cadre réglementaire ne vous permette de construire que quatre étages et que vous optiez pour une construction à ossature de bois, ce qui est excellent, car cette solution soutient l'industrie forestière de la Colombie-Britannique et est respectueuse de l'environnement. Cependant, si vous réduisez la densité de ce projet et que, dans 30 ans, ce bâtiment arrive en fin de vie économique et est démolé pour être remplacé par un bâtiment plus grand... Les arbres qui ont servi à construire ce bâtiment mettent de 60 à 80 ans à pousser. Si ce bâtiment ne dure pas de 60 à 80 ans, ce n'est pas écologique, car nous le démolissons prématurément et la séquestration du carbone par la construction à ossature de bois n'est pas rentabilisée.

Je sais que cela peut paraître très abstrait, mais c'est ainsi que nous devons penser à ces éléments d'un point de vue environnemental. Quelle est la durée du cycle de vie nécessaire pour que cet investissement particulier soit rentabilisé pour les contribuables? Comme l'ont souligné nos autres collègues, cela suppose de tenir compte du choix des produits, de l'adoption par le marché et de la solution technologique adaptée à la région. Une thermopompe à Winnipeg, ce n'est pas la même chose qu'une thermopompe à Victoria.

La présidente: Merci beaucoup de nous avoir consacré de votre temps. Nous vous en sommes reconnaissants.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin (Repentigny, BQ): Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être présents.

Monsieur Mari, est-ce que vous avez utilisé ce qui s'appelait l'initiative d'accélérateur de rénovations du gouvernement fédéral? C'est un programme qui a pris fin et qui, à première vue, nécessite un nouveau financement. Est-ce que vous aimeriez que ce programme soit reconduit?

[Traduction]

Luke Mari: Je ne connais pas ce nom de programme. En a-t-il un autre ou est-ce simplement que je ne le connais pas?

[Français]

Patrick Bonin: J'ai le nom en français, donc je pourrais vérifier le nom précis.

Je vais passer à vous, monsieur Burns. Aujourd'hui, le gouvernement a fait une annonce pour des remises sur les thermopompes. D'après vous, est-ce que des thermopompes, c'est suffisant, ou est-ce qu'il faudrait aussi qu'il y ait davantage de financement attribué aux rénovations majeures?

• (1615)

[Traduction]

Robert Burns: Les thermopompes font partie de l'équation. Elles sont très efficaces pour améliorer le confort des propriétaires et réduire leurs factures d'énergie. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, un client qui installe une thermopompe écoénergétique peut économiser de 15 à 25 % sur l'ensemble de ses coûts énergétiques, mais la thermopompe ne permet pas à elle seule d'obtenir ce résultat. Souvent, dans les maisons de la Nouvelle-Écosse, il faut notamment moderniser le panneau électrique pour pouvoir faire fonctionner une thermopompe. Il faut aussi effectuer des travaux sur l'enveloppe du bâtiment. Il peut s'agir de travaux d'isolation et de l'installation de nouvelles fenêtres pour rendre la maison plus étanche à l'air, afin que la thermopompe puisse fonctionner efficacement.

La thermopompe fait partie de l'équation. Il y a aussi un volet comportemental: il faut veiller à ce que les gens utilisent leur thermopompe efficacement. Les thermopompes sont extrêmement efficaces pour réduire les coûts énergétiques, mais elles ne sont qu'une partie de la solution.

[Français]

Patrick Bonin: Je vais m'adresser à vous, monsieur Kabbara. Je vous remercie d'être présent.

Au Québec, on a actuellement la mise en place d'un processus d'attribution de cote de la performance des bâtiments. Est-ce que, selon vous, c'est une mesure qui pourrait s'appliquer à l'échelle du Canada? Est-ce que d'autres municipalités pourraient s'inspirer des bonnes mesures du Québec?

[Traduction]

Moe Kabbara: Oui, certainement. Je pense que l'analyse comparative et l'attribution de cotes de performance aux bâtiments ont fait leurs preuves, surtout dans le cas des bâtiments commerciaux, lorsqu'on peut chiffrer les avantages et montrer qu'ils vont au-delà d'une marque ou d'une indication sur une étiquette et qu'ils se traduisent par une hausse de la valeur du bâtiment. Cela permet, par exemple, aux entreprises ou aux propriétaires de ces bâtiments d'emprunter à des taux plus avantageux.

Qu'on parle d'étiquetage énergétique ou d'analyse comparative, il y a toujours des avantages, et le Québec a fait du bon travail à cet égard. Il y a eu des discussions à l'échelon fédéral sur le nouveau

code et sur l'intégration de l'étiquetage à celui-ci. Il faut toutefois que les municipalités où le code s'applique adoptent ces mesures.

[Français]

Patrick Bonin: Est-ce qu'il y a une raison pour laquelle le fédéral ne ferait ou ne prioriserait pas ça?

[Traduction]

Moe Kabbara: Même pour les codes, le gouvernement fédéral dispose d'un code fédéral qui peut en principe être adopté par les municipalités, mais il ne peut pas en imposer l'application. C'est une question de compétence.

[Français]

Patrick Bonin: Est-ce que, selon vous, il est aussi nécessaire de progressivement — je dirais même de plus rapidement — sortir des énergies fossiles pour décarboner le secteur du bâtiment? On n'en parle pas vraiment ici. On parle beaucoup des thermopompes. Toutefois, est-ce qu'il ne serait pas logique de se donner comme objectif de sortir des énergies fossiles?

[Traduction]

Moe Kabbara: Je pense que les thermopompes sont... Si vous êtes au Québec, que vous chauffez avec des plinthes électriques et que vous installez une thermopompe, vous consommerez moins d'électricité. Par contre, si vous êtes en Nouvelle-Écosse et que vous remplacez un générateur d'air chaud au mazout par une thermopompe, vous délaisserez les combustibles fossiles.

Cela dit, il faut comprendre que le Canada compte environ 15 millions de ménages. J'ai mentionné que, pour trois millions d'entre eux, les avantages sont évidents. Ces gens feront des économies tout de suite. Si vous vous chauffez actuellement au gaz naturel, dans certaines régions du pays, vous ne ferez pas d'économies tout de suite, et il faut le reconnaître honnêtement. Si l'abordabilité nous préoccupe, devrions-nous nous concentrer sur ces cas aujourd'hui, alors qu'il reste trois millions de logements dont nous ne nous sommes pas encore occupés?

Mon argument est simple. Concentrez-vous sur les solutions dont les avantages financiers et environnementaux sont évidents, puis permettez aux autres de profiter de la transformation du marché que vous favoriserez au cours des 5 à 10 prochaines années, pour que ces solutions deviennent avantageuses pour eux également.

[Français]

Patrick Bonin: Si on avait une tarification de la pollution par le carbone pour les énergies fossiles, est-ce que ces gens seraient vraiment désavantagés de passer à l'électricité? Ou, est-ce que c'est aussi parce que le gouvernement n'a pas de tarification de la pollution par le carbone pour le gaz et qu'on ne paie pas le coût social du carbone?

[Traduction]

Moe Kabbara: Si vous fixez un prix sur le carbone, vous pouvez rendre la solution moins coûteuse relativement, mais vous ne la rendrez pas moins coûteuse dans l'absolu.

• (1620)

La présidente: Je donne maintenant la parole à M. Rowe pour cinq minutes.

Jonathan Rowe (Les Péninsules-Est, PCC): Merci, madame la présidente.

Avant de poser une question aux témoins d'aujourd'hui, j'aimerais donner rapidement avis d'une motion. Je précise que je ne la propose pas aujourd'hui.

À Terre-Neuve-et-Labrador, beaucoup de collectivités côtières risquent d'enfreindre la réglementation fédérale, qui évolue rapidement. Ces exigences posent de sérieux problèmes aux municipalités qui n'ont ni les ressources financières ni les infrastructures nécessaires pour effectuer les travaux de modernisation.

J'aimerais donner avis de la motion suivante:

Que le comité réalise une étude échelonnée sur au moins six réunions sur la gestion des eaux usées dans les communautés côtières au Canada, y compris les effets environnementaux et économiques du rejet des eaux usées, l'état et la capacité de l'infrastructure d'eaux usées en place et les défis auxquels doivent faire face les communautés côtières petites, rurales et éloignées pour se conformer aux exigences fédérales en matière d'eaux usées;

Que l'étude examine l'efficacité et l'abordabilité des normes actuelles en matière de traitement des eaux usées, des politiques fédérales, de la réglementation et des programmes de financement, ainsi que les technologies de traitement des eaux usées existantes et émergentes, et les répercussions du rejet des eaux usées sur les milieux côtiers et marins, la pêche et les écosystèmes aquatiques;

Que la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature soit invitée à comparaître sur cette question pendant deux heures devant le comité;

Que le comité fasse rapport de ses conclusions et recommandations à la Chambre.

Madame la présidente, mon personnel a déjà envoyé la motion par courriel au greffier, et en voici un exemplaire.

Merci.

La présidente: Merci.

Jonathan Rowe: Ma première question s'adresse à M. Mari.

Vous avez mentionné que certains citoyens se heurtent à beaucoup de formalités administratives lorsqu'ils essaient d'améliorer l'isolation de leur maison et que cela augmente légèrement l'épaisseur des murs. Je suppose qu'il s'agit probablement de deux à six pouces.

Les conservateurs ont constaté que les formalités administratives municipales constituent un obstacle majeur à la construction de logements dans les villes. Pourriez-vous nous en dire davantage sur certaines de ces formalités et sur celles que nous pourrions éliminer pour permettre d'ajouter de l'isolant à ces bâtiments?

Luke Mari: Avec plaisir. Je vais donner deux exemples.

Premièrement, oui, il peut s'agir de très peu de choses. Lors d'une rénovation, on ajoute de deux à six pouces d'isolant extérieur derrière le revêtement de la maison, soit la partie visible de celle-ci. En général, pour obtenir un permis de construire, il faut soumettre un plan d'arpentage qui tient compte de ces modifications. Techniquement, votre maison peut alors se retrouver de deux à six pouces trop près de la limite du terrain, puisqu'il y a des marges de recul à respecter. Vous devez donc demander ce que nous appelons à Victoria un permis de dérogation en matière d'aménagement, et cette démarche prend habituellement de trois... à un an. C'est tout à fait insensé.

Deuxièmement, dans le cas des nouvelles constructions, ce peut être carrément interdit, alors qu'il y a un processus à suivre dans le cas des logements existants. Dans notre région, chaque propriété est assujettie à ce qu'on appelle un coefficient d'occupation du sol: on multiplie la superficie du terrain par un facteur pour déterminer la superficie, en pieds carrés, que peut avoir la maison. Selon l'admini-

stration concernée... Chez nous, la municipalité de Saanich exige que, pour calculer ce coefficient, on mesure la superficie jusqu'à la face intérieure du revêtement extérieur, ce qui inclut l'isolant. Si l'on construit un bâtiment à haut rendement énergétique, on perd de la superficie de plancher. Dans le cas d'une nouvelle construction, on perd de la superficie commercialisable, ce qui dissuade de construire des bâtiments à haut rendement énergétique.

Pour un bâtiment existant, il faut faire modifier le zonage de la propriété, ce qui peut prendre deux ans. C'est intenable. Tout programme de rénovation doit obliger les municipalités à modifier leurs méthodes de calcul pour ces rénovations résidentielles.

Jonathan Rowe: Ce qui me surprend, c'est que, bien souvent, on ajoute deux ou six pouces sur le côté de la maison, mais l'avant-toit reste le même. Le toit n'est pas élargi. C'est renversant de voir toutes les formalités administratives qui existent au Canada. Nous devons les éliminer pour inciter les municipalités à construire de nouveaux logements, comme vous l'avez dit, et à rénover ceux qui existent déjà.

Pour ces demandes de plans d'arpentage qui prennent deux ou trois ans, faut-il faire venir un arpenteur professionnel, ou peut-on simplement soumettre une demande? Quels sont les coûts de cette démarche? C'est à cela que je veux en venir.

Luke Mari: Selon la difficulté à traiter avec votre municipalité, on pourrait devoir faire appel à des ingénieurs en structure ou en science du bâtiment. Il faut, au strict minimum, un plan d'arpentage et des dessins réalisés par un professionnel qualifié. Il ne s'agit généralement pas d'un architecte, mais d'un dessinateur. Le plan d'arpentage coûte de 1 500 à 2 000 \$, et les dessins coûtent probablement 2 000 \$ de plus. S'il faut un ingénieur en structure, il faut ajouter 1 800 \$.

• (1625)

La présidente: Nous passons maintenant à M. Grant pour cinq minutes.

Wade Grant (Vancouver Quadra, Lib.): Merci, madame la présidente.

Merci à vous tous.

Je ne vais pas privilégier les gens de mon coin aujourd'hui, même si vous venez de ma province. Je vais plutôt m'adresser à M. Burns, parce que mon fils est maintenant un fier Haligonien. Il étudie à l'Université Dalhousie. Il est tombé amoureux de la ville. Il y restera peut-être toute sa vie.

J'aimerais vous poser quelques questions sur le travail que vous faites en Nouvelle-Écosse. Efficiency Nova Scotia a aidé des centaines de milliers de participants à réaliser des projets d'efficacité énergétique. À votre avis, quelles leçons tirées de l'expérience de la Nouvelle-Écosse le gouvernement fédéral pourrait-il appliquer lorsqu'il conçoit ou élargit un programme national de rénovation résidentielle?

Robert Burns: Merci de votre question. Nous souhaitons la bienvenue à votre fils à Halifax et à l'Université Dalhousie. Je suis moi-même un fier diplômé de cette université.

Chez EfficiencyOne, nous avons tiré beaucoup de leçons au fil des ans. Nous offrons ces programmes depuis 15 ans.

J'ai évoqué certains de ces points dans ma déclaration préliminaire. La stabilité du financement est extrêmement importante. Nous travaillons avec beaucoup d'entrepreneurs et de ce que nous appelons des agents d'exécution pour mettre en place ces mesures d'économie d'énergie chez les ménages de la Nouvelle-Écosse.

Comme M. Mari l'a mentionné plus tôt, l'alternance de lancements et d'arrêts du financement et des programmes peut perturber considérablement le secteur qui se développe pour réaliser ces travaux. La stabilité du financement est extrêmement importante, tout comme celle de la structure des programmes. Lorsque les critères et la structure des programmes changent, beaucoup d'agents d'exécution qui réalisent ces travaux chez les clients ne sont pas en mesure de s'adapter très rapidement. L'un des conseils que je peux donner est donc d'assurer cette stabilité.

En ce qui concerne les programmes destinés aux ménages admissibles à revenu faible ou modeste, nous avons appris que les programmes d'installation directe sont aussi très importants. Par « installation directe », j'entends que les programmes sont généralement offerts par des organismes comme EfficiencyOne, qui travaillent directement avec les entrepreneurs pour mettre en place les mesures d'économie d'énergie dans les logements. L'avantage, c'est que les clients à revenu faible ou modeste n'ont pas à gérer eux-mêmes ces projets. EfficiencyOne ou un organisme semblable prend entièrement en charge la gestion du projet pour eux. Cela rend les programmes plus accessibles aux gens qui, autrement, ne seraient peut-être pas en mesure de s'y retrouver dans les démarches nécessaires pour faire faire les travaux.

Je dirais que les programmes fédéraux mis en place ont eu des effets très importants en Nouvelle-Écosse. Une grande proportion de la population de la province vit en situation de précarité énergétique. La possibilité d'améliorer l'efficacité énergétique de leur maison à peu de frais ou gratuitement a donc eu des retombées considérables pour ces gens. Ils ont réduit leurs dépenses énergétiques. Les propriétaires qui participent aux programmes destinés aux ménages admissibles à faible revenu économisent environ 1 300 à 1 600 \$ par année sur leurs coûts énergétiques. C'est de l'argent bien réel dans leurs poches, et ils en bénéficient immédiatement. Dès que la mesure est mise en place, ils réalisent des économies sur leurs factures d'énergie. Ces programmes ont des retombées très importantes.

Je pense que les modalités d'exécution comptent beaucoup. Il est très important de veiller à ce que la façon de mettre en œuvre les mesures réduise les obstacles à la participation de ce groupe particulièrement vulnérable.

Wade Grant: Il faudra aller très vite, s'il vous plaît, car je crois qu'il me reste environ une minute.

Monsieur Mari, vous avez beaucoup travaillé sur l'abordabilité du logement. Comme M. Ross, j'ai grandi dans une collectivité où les maisons ont été construites dans les années 1960 et ne sont pas très écoénergétiques. Mon père me disait toujours: « Ferme la porte. Je n'ai même pas les moyens de chauffer la maison. Pourquoi voudrais-je chauffer le quartier? » Il me criait tout le temps ce genre de chose, parce que chauffer la maison coûtait très cher.

Comment peut-on concevoir les programmes fédéraux de rénovation pour éviter que l'amélioration du rendement énergétique d'une maison rende, par inadvertance, le logement moins abordable, surtout pour les ménages à revenu moyen ou faible? Certaines maisons de ma collectivité sont encore équipées de ces vieux systèmes

de chauffage parce que leurs occupants n'ont pas les moyens de les remplacer.

• (1630)

Luke Mari: Dans ces circonstances, pour les ménages à faible revenu, et même à revenu modeste, il faut un programme de subventions. Ce sont des programmes dont l'admissibilité dépend du revenu.

Dans les programmes fondés sur l'endettement et les prêts à faible coût, l'emprunt n'est viable que si les rentrées d'argent permettent de le rembourser. Sinon, les problèmes d'abordabilité demeurent les mêmes. Je pense que, pour avoir le plus de retombées possible, les programmes de subventions doivent cibler les ménages en fonction de leur revenu.

Wade Grant: Merci.

La présidente: Merci.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Monsieur Kabbara, est-ce que, selon vous, le gouvernement fédéral apporte un soutien suffisant à la formation de la main-d'œuvre, autant dans la conception que dans la construction, la rénovation et l'entretien de bâtiments à faibles émissions, ou pour rendre des bâtiments à faibles émissions?

[Traduction]

Moe Kabbara: Je n'ai pas vraiment beaucoup de détails sur cette question précise, si ce n'est que le programme d'apprentissage annoncé me semble être un excellent modèle, surtout avec la participation des électriciens. Nous suivrons la participation au programme et évaluerons la mesure dans laquelle il permet d'accroître la capacité à installer les systèmes nécessaires. Nous savons qu'il manque beaucoup d'installateurs.

[Français]

Patrick Bonin: Pensez-vous que le fédéral devrait financer davantage ces secteurs et aider les provinces à en faire davantage? Pensez-vous qu'on en fait assez, actuellement?

[Traduction]

Moe Kabbara: Il est clair que, dans n'importe quelle province, lorsqu'on demande quels seront les plus grands défis, la question de la main-d'œuvre revient toujours, qu'il s'agisse de l'expansion du réseau électrique ou de la transformation du secteur du bâtiment. De toute évidence, il faut en faire davantage, mais je pense que les progrès réalisés, notamment grâce au programme d'apprentissage, sont un bon début.

Je pense que les provinces et le gouvernement fédéral ont un rôle à jouer, en collaboration avec les établissements de formation, pour modéliser et cerner précisément nos besoins et nos lacunes. Je ne pense pas que nous en fassions encore suffisamment.

Je partage ce constat. J'ai aussi l'impression que nous en avons fait davantage au cours de la dernière année qu'au cours des 10 dernières.

[Français]

Patrick Bonin: À ce propos, outre l'annonce d'aujourd'hui, est-ce que vous considérez qu'il y a eu des reculs depuis l'arrivée du gouvernement Carney?

[Traduction]

Moe Kabbara: Parlez-vous de la formation de la main-d'œuvre?

[Français]

Patrick Bonin: Je parle de l'ensemble des mesures d'efficacité énergétique, d'économie d'énergie et de verdissement des bâtiments.

[Traduction]

Moe Kabbara: En bref, je ne pense pas que nous ayons reculé. Je serai heureux d'en discuter davantage, mais en dehors de la réunion.

[Français]

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Bonin.

[Traduction]

Nous passons maintenant à M. Leslie pour cinq minutes.

Branden Leslie (Portage—Lisgar, PCC): Merci, madame la présidente.

Monsieur Kabbara, j'aimerais commencer par le volet de l'annonce d'aujourd'hui qui porte sur la main-d'œuvre. Je vous remercie de votre réalisme quand vous dites qu'il ne faut pas installer de thermopompes là où elles ne conviennent pas. J'aime l'approche réaliste que vous nous proposez.

Avons-nous les travailleurs nécessaires pour installer un million de thermopompes dans les logements au cours des cinq ou sept prochaines années, ou pendant la période visée par cette annonce, quelle qu'elle soit?

Moe Kabbara: C'est une bonne question.

Nous examinons l'ampleur de cette transition et les endroits où elle se fera. Je crois que l'objectif est d'un million. À mon avis, le programme actuel, selon l'utilisation qui en sera faite, permettra d'en installer quelques centaines de milliers. Nous avons installé 200 000 climatiseurs. C'est la même chose, donc je ne pense pas que nous nous trompions beaucoup.

Les contraintes seront régionales. Tout dépend des régions où il y a un marché. Il existe un important marché dans les Maritimes et au Canada atlantique, parce que c'est rentable. Le marché du travail dans ce domaine y est donc beaucoup plus développé que dans d'autres régions, comme l'Alberta.

Branden Leslie: Merci.

Je vais maintenant m'adresser à M. Mari. J'ai l'impression que vos réponses vont être très frustrantes à entendre, mais je vous remercie de votre franchise lorsque vous décrivez les démarches que vous et les autres constructeurs devez effectuer, surtout dans votre municipalité.

Je viens d'une région rurale. Dans ma collectivité, tout dépend de l'obtention d'un financement conjoint des gouvernements fédéral et provincial pour agrandir les réseaux d'égouts et les usines de traitement des eaux.

Nous allons construire. Nous n'avons pas de problèmes, parce que nos conseils municipaux et nos municipalités rurales sont rela-

tivement petits, avec des préfets et peu d'employés. Nous respectons les codes du bâtiment et nous réalisons les travaux, parce que les gens veulent construire des maisons. Alors, quand j'entends parler de ces gens qui font obstruction en inventant des raisons ridicules pour retarder des projets de deux ans, cela me met hors de moi, même si je ne comprends pas la situation. Nous vivons manifestement une crise de l'abordabilité et une pénurie de logements, et la cause est évidente.

Vous avez déjà prévenu que l'accumulation d'exigences en matière de construction, toutes bien intentionnées, peut faire grimper le coût de construction des logements. Comment le gouvernement devrait-il établir si une nouvelle exigence énergétique impose à un ménage un coût supérieur à ce qu'il peut raisonnablement récupérer grâce à des factures moins élevées?

● (1635)

Luke Mari: Parlez-vous des modifications au code du bâtiment?

Branden Leslie: Oui.

Luke Mari: Il ne fait aucun doute dans mon esprit que les modifications successives au code du bâtiment font augmenter les coûts, parfois pour de bonnes raisons, et parfois peut-être pas. En ce qui concerne l'efficacité énergétique, l'effet est moins important dans un climat tempéré que dans d'autres régions du pays. Je ne pense pas pouvoir en dire beaucoup plus. Selon moi, les modifications aux normes parasismiques en Colombie-Britannique font augmenter les coûts bien plus que les exigences énergétiques.

Branden Leslie: Ma prochaine question porte sur la transparence. Un de mes collègues conservateurs a présenté un projet de loi qui obligerait le Conseil national de recherches à expliquer les effets des modifications proposées au code du bâtiment sur le coût des logements, à préciser qui les élabore et à consigner ces renseignements dans un registre public.

Pensez-vous que ce projet de loi présente un intérêt?

Luke Mari: Oui.

Branden Leslie: C'est une réponse très concise. Nous, les politiciens, n'y sommes pas habitués.

Rapidement, si l'argent des contribuables aide un propriétaire à rénover un immeuble... Vous avez tous abordé un peu la question, mais je vais m'adresser rapidement à vous, monsieur Mari, parce qu'il ne me reste que quelques secondes.

Si un propriétaire demande un loyer tout compris, n'est-ce pas lui qui en tirera un avantage? Comment garantir que le locataire en bénéficiera dans les nombreux cas où il ne paie peut-être pas lui-même ses factures de services publics?

Luke Mari: J'ai une demi-page sur ce sujet. Comment préserver l'intérêt public lorsqu'on accorde des subventions fédérales aux propriétaires? Je n'ai pas de réponse précise ou complète, si ce n'est qu'il faut, à mon avis, déterminer ce à quoi nous accordons de la valeur. Si la sécurité et le confort du locataire sont d'intérêt public, il y a un intérêt à subventionner les travaux du propriétaire.

En Colombie-Britannique, les loyers sont très strictement encadrés, ce qui limite beaucoup les possibilités de récupérer une partie de ces investissements. Il pourrait peut-être y avoir une mesure ponctuelle liée au fardeau de la dette ou au recouvrement des coûts que le propriétaire pourrait solliciter auprès du gouvernement provincial. Je pense que, si nous parlons, par exemple, des 80 000 ou 85 000 \$ accordés dans le cadre d'anciens programmes de rénovations majeures...

Branden Leslie: Monsieur Mari, je dois vous interrompre.

Madame la présidente, dans les dernières secondes qui me restent, j'aimerais proposer ma motion du 11 juin concernant l'obligation... J'espère que nous pourrions l'adopter rapidement, comme nous l'avons fait pour celle de mon collègue, M. Bonin, plus tôt cette semaine. Elle porte sur la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité et elle dit:

Que, conformément à l'obligation prévue à l'article 27.1 de la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité, selon laquelle un examen approfondi des dispositions et de l'application de la Loi doit être fait cinq ans après la date d'entrée en vigueur de la Loi, et compte tenu du fait que la Loi a reçu la sanction royale le mardi 29 juin 2021, le Comité entreprenne cet examen de la Loi...

Je ne lirai pas le reste, mais, puisque les cinq ans sont maintenant écoulés, j'espère que le Comité acceptera rapidement de réserver du temps cet automne pour entreprendre l'examen prévu par la Loi.

Le Parlement a adopté cette loi pour une raison. Le mot « responsabilité » figure dans son titre. Nous avons devant nous cinq ans de plans, de rapports et d'audits. À mon avis, notre travail au Comité est assez simple. Examinons ce qui a fonctionné, ce qui n'a pas fonctionné, ce que les Canadiens ont payé et si cette loi accomplit bel et bien ce que le Parlement avait dit qu'elle accomplirait. Si le Comité n'est pas prêt à examiner cette loi, il n'y avait guère d'intérêt à adopter la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité au départ.

Merci, madame la présidente.

La présidente: Merci, monsieur Leslie.

Monsieur Bonin.

[Français]

Patrick Bonin: Madame la présidente, mon collègue avait déjà parlé de cette motion.

Il me semble que c'est évident, pour le Comité. On se souvient que le Comité permanent de l'environnement et du développement durable est le comité qui avait travaillé sur la Loi canadienne sur la responsabilité en matière de carboneutralité. Dans la Loi, il est très clair qu'il faut qu'il y ait une évaluation après cinq ans. Là, ça fait plus que cinq ans. Le gouvernement dit que la lutte contre les changements climatiques est importante, alors je pense que c'est une des premières choses à faire.

Est-ce que cette loi, qui a été adoptée à l'époque, fonctionne? Est-ce que le gouvernement est sur la bonne voie?

Notre comité avait quand même reçu plusieurs témoins, à l'époque. C'est une pièce centrale. Je pense qu'il y a un moyen de faire ça rapidement. Nous avons besoin d'avoir une vision globale. D'une part, nous avons besoin de savoir si le gouvernement respecte ses lois. Je sais qu'à certains égards, il a mis des lois environnementales de côté. D'autre part, nous avons besoin de savoir si ces lois fonctionnent, ou si elles sont juste là. Est-ce qu'elles sont utilisées?

Pour l'instant, nous-mêmes aurions dû commencer cette évaluation, qui était nécessaire après cinq ans, pas après cinq ans et demi — c'est à peu près là où nous sommes rendus —, ou après six ans, si nous attendons.

Il y a une urgence climatique. Nous l'avons vu aujourd'hui: l'Institut climatique du Canada a sorti une publication disant qu'en 2025, les émissions de gaz à effet de serre ont augmenté, alors

qu'elles devraient être réduites. Nous sommes à près de 700 millions de tonnes de gaz à effet de serre d'équivalent de CO₂, au Canada. L'Institut climatique du Canada dit que ça va augmenter encore, que l'augmentation va s'aggraver.

Il est donc urgent de voir si cette loi fonctionne. Est-ce que le Canada la met en œuvre? Selon moi, c'est à notre comité de s'exprimer là-dessus et d'étudier cette situation.

● (1640)

[Traduction]

La présidente: Merci, monsieur Bonin.

Monsieur Grant, vous avez la parole.

Wade Grant: Merci, madame la présidente.

Je tiens à souligner que des témoins de partout au Canada sont ici pour nous parler d'une question très importante. Nous avons parlé d'abordabilité toute la journée, et, compte tenu de l'annonce d'aujourd'hui, cette étude joue un rôle majeur à cet égard. J'aimerais vraiment les entendre davantage avant leur départ.

J'aimerais proposer une motion d'ajournement du débat, s'il vous plaît.

(La motion est adoptée.)

La présidente: Le débat est ajourné.

Nous allons continuer d'entendre les témoins et partager les cinq dernières minutes entre M. Fanjoy et M. St-Pierre.

Nous commençons par M. Fanjoy pour deux minutes et demie.

Bruce Fanjoy (Carleton, Lib.): Merci.

Monsieur Kabbara, en réponse à une question de M. Bonin, vous avez indiqué que, selon vous, nous ne prenons pas de retard. Je voudrais vous donner l'occasion de préciser les éléments positifs que vous observez. Que pourrions-nous faire de plus?

Moe Kabbara: Je comparais la situation actuelle à celle d'avant. Je conviens que nous devons en faire davantage. Il est toujours possible d'en faire plus.

Si nous regardons précisément les mesures que nous avons retirées, le programme pour des maisons plus vertes s'est soudainement retrouvé à court de fonds et nous avons débloqué 2 milliards de dollars pour les thermopompes. À mes yeux, c'est une amélioration. Sous le gouvernement précédent, les fonds se sont épuisés. Nous avons vraiment connu un cycle d'expansion suivi d'un effondrement. Les entrepreneurs et les propriétaires se sont retrouvés dans l'attente.

Le rétablissement d'un programme est-il une amélioration? Je l'espère. Nous sommes ici aujourd'hui pour parler de la façon de le rendre plus prévisible, car nous avons entendu parler de l'importance de la prévisibilité et de la stabilité. Je ne pense pas que nous devions nous résigner à subir cette alternance d'expansion et d'effondrement. À mes yeux, il s'agit d'un progrès graduel.

Je pense que c'est ainsi que nous pourrions faire réaliser davantage de rénovations. Le programme précédent offrait 5 000 \$. Une aide de 10 000 \$ permet donc de couvrir une part importante des coûts supplémentaires pour les ménages dont le revenu est inférieur au revenu médian. L'admissibilité dépend du revenu. J'estime que c'est une amélioration, parce que ce sont ces gens qui auront besoin de cet argent, et le programme ne vise plus uniquement le chauffage au mazout, même si, à mon avis, les avantages sont évidents dans ce cas.

Nous pourrions en parler longuement, mais ce n'est qu'un élément parmi d'autres. Comparons la situation d'il y a un an, avec un programme pour des maisons plus vertes qui s'était effondré, avait soudainement manqué de fonds et avait laissé les gens dans l'attente, à ce que nous venons de mettre en place aujourd'hui.

Bruce Fanjoy: Merci.

Monsieur Burns, nous avons brièvement parlé de précarité énergétique. La semaine dernière, la sénatrice Mary Coyle a présenté un projet de loi visant à établir une stratégie nationale pour mettre fin à la précarité énergétique. Je suis fier de parrainer ce projet de loi à la Chambre des communes.

En Nouvelle-Écosse, les thermopompes gagnent en popularité. Constatez-vous que les gens reconnaissent davantage qu'il s'agit bel et bien d'une technologie fiable qui améliore leur confort et réduit leurs coûts?

• (1645)

Robert Burns: Absolument. La demande pour nos programmes de conversion à la thermopompe, surtout pour remplacer le chauffage au mazout, est exceptionnellement forte. En Nouvelle-Écosse, les gens reconnaissent largement que les thermopompes constituent un moyen de chauffage plus écoénergétique et plus économique.

Bruce Fanjoy: Merci.

Je cède la parole à mon collègue.

Eric St-Pierre (Honoré-Mercier, Lib.): Merci, monsieur Kabbara, du travail remarquable que vous faites à L'Accélérateur de transition. Votre analyse est précieuse.

Aujourd'hui, le premier ministre était en Estrie, au Québec, pour annoncer un investissement historique de 2 milliards de dollars dans l'efficacité énergétique. À long terme, cet investissement permettra aux Canadiens d'économiser environ 1 milliard de dollars par année. C'est très important. Il améliorera le confort de nombreux propriétaires. Cette aide s'adressera aussi à beaucoup de ménages à faible revenu. Il permettra de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'environ 25 mégatonnes.

Cette annonce est-elle importante, ou la jugez-vous négligeable?

Moe Kabbara: Une partie de la stratégie d'électrification consistait à doubler la capacité du réseau, mais un autre pilier portait sur l'électrification des utilisations finales.

J'aime bien cette remarque sur le réalisme. Prenez l'annonce: elle porte sur le pétrole, le propane et les plinthes chauffantes. Elle ne traite pas vraiment du chauffage au gaz naturel chez les Canadiens. Il y a une raison à cela. Je pense que le gouvernement a reconnu qu'il faut chasser là où se trouvent les canards. Si l'on veut réaliser de véritables économies, il faut aller là où elles se trouvent réellement.

C'est là tout l'intérêt de cette annonce et de la mesure visant à aider les ménages au revenu inférieur à la médiane. Cela signifie que

nous devons veiller à ce que la mise en œuvre se fasse progressivement, car nous avons vu ce qui est arrivé avec les programmes qui manquaient de prévisibilité.

Eric St-Pierre: Parfait.

En 10 secondes, pourriez-vous nous en dire plus sur les immeubles résidentiels à logements multiples dont il est question dans l'annonce d'aujourd'hui et sur le financement accordé à la SCHL?

Moe Kabbara: Je pense que la possibilité de restructurer des fonds et de les réaffecter, je dirais, pour réaliser cet objectif de manière constructive dans le cas des immeubles résidentiels à logements multiples, tant avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement qu'avec la Banque de l'infrastructure du Canada, est une bonne chose. Plus précisément, leurs besoins et leurs modes de fonctionnement dans le cadre des programmes diffèrent de ceux des propriétaires.

La présidente: Un grand merci à tous nos témoins pour le temps qu'ils nous consacrent.

Monsieur Leslie, vous avez la parole.

Branden Leslie: Merci.

Compte tenu de cette dernière question, je pense que ce serait pertinent et lié au sujet de la présente étude.

Je me demande si je pourrais présenter la motion suivante: « Que, dans le cadre de son étude sur les rénovations visant l'efficacité à améliorer l'efficacité énergétique des habitations, le Comité invite Julie Dabrusin, ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature, ainsi que des représentants du ministère à comparaître devant lui pendant au moins une heure. »

La présidente: Monsieur Leslie, donnez-vous un préavis en ce moment même?

Branden Leslie: Comme il s'agit du sujet à l'étude, je n'ai en fait pas besoin de donner de préavis. Je peux présenter cette motion tout de suite. Celle-ci n'a pas fait l'objet d'un préavis. Je la présente afin que la ministre vienne...

La présidente: Vous présentez cette motion maintenant.

Branden Leslie: Comme nous avons discuté de cette annonce faite aujourd'hui — le député vient d'en parler —, que des témoins y ont réagi et que cela s'inscrit dans le cadre de cette étude, je propose que la ministre et les représentants du ministère comparaissent devant le Comité au cours des séances prévues pour cette étude.

[Français]

La présidente: Merci, monsieur Leslie.

[Traduction]

Avant de poursuivre, je pense que nous allons simplement prendre congé des témoins. Leur temps est précieux.

Merci beaucoup de vous être joints à nous et de nous avoir fait profiter de votre expertise. Nous vous en sommes très reconnaissants.

[Français]

Monsieur Bonin, la parole est à vous.

Patrick Bonin: J'appuie la proposition de mon collègue. Nous avons beaucoup entendu parler de l'annonce d'aujourd'hui. Le gouvernement semble très fier de ça. Il y a de bonnes choses là-dedans; c'est un pas en avant. Toutefois, je pense que c'est justement une belle occasion de nous faire expliquer correctement ce programme important, qui implique quand même plusieurs milliards de dollars, et de pouvoir écouter la ministre à ce sujet.

La présidente: Merci, monsieur Bonin.

Monsieur St-Pierre, la parole est à vous.

Eric St-Pierre: Peut-on suspendre la séance pendant quelques minutes?

[Traduction]

Pourrions-nous suspendre la séance quelques minutes afin d'examiner le libellé de la motion? Pourriez-vous nous l'envoyer par courriel très rapidement?

La présidente: C'est possible.

• (1645) _____ (Pause) _____

• (1655)

La présidente: Nous allons poursuivre la séance, mesdames et messieurs.

J'aimerais tout d'abord souhaiter la bienvenue aux témoins présents ici en personne et en ligne. Nous passerons à vous sous peu, dès que nous reprendrons notre étude sur l'efficacité énergétique pour les habitations. Nous allons d'abord examiner une motion pendant quelques minutes.

Allez-y, monsieur Grant.

Wade Grant: Je tiens à souhaiter la bienvenue aux autres témoins.

Je tiens également à dire que, bon, voyez où nous en sommes. L'opposition n'a cessé de parler toute la journée d'accessibilité financière. Nous voulons parler d'accessibilité financière. Je pense que les témoins sont ici pour parler d'accessibilité financière. Nous pourrions certainement rencontrer la ministre plus tard. Je pense que cela peut se faire dans le cadre des travaux du Comité.

Je propose d'ajourner le débat sur cette question.

(La motion est adoptée.)

La présidente: Merci. La question est réglée.

Cet après-midi, nous accueillons Art Hunter, scientifique, qui témoigne à titre personnel. Nous accueillons également Kevin Larmer, directeur principal, Politique, relations gouvernementales et communications, à l'Association canadienne du gaz. En ligne, nous avons Jean-Pierre Finet, analyste, du Regroupement des organismes environnementaux en énergie.

Bienvenue à tous. Vous disposerez tous de cinq minutes pour présenter votre déclaration liminaire. J'ai une petite carte pour vous signaler lorsque votre temps sera écoulé.

Je commencerai par M. Hunter.

La parole est à vous pour cinq minutes.

• (1700)

Art Hunter (scientifique, à titre personnel): Merci beaucoup.

Je vais vous faire un exposé technique, car je suis scientifique et ingénieur. Je ne m'occupe certainement pas des politiques ni de leur mise en œuvre.

J'ai fait des rénovations écoénergétiques chez moi. À cette occasion, j'ai organisé des visites guidées pour les personnes intéressées par le fonctionnement de tous ces équipements. J'en ai organisé plus de 400 pour des groupes comptant jusqu'à six personnes. Par le passé, je dirigeais une firme d'ingénierie-conseil, où je travaillais principalement avec des propriétaires pour les encourager à profiter des subventions d'encouragement et des crédits d'impôt pour la recherche et le développement à leur disposition afin qu'ils puissent transformer leurs maisons pour les rendre plus écoénergétiques.

Bien sûr, nous savons tous que l'électricité est indispensable et que nous l'utilisons chaque seconde de notre vie, tout au long de notre existence. Elle est fournie par la machine la plus grande et la plus coûteuse au monde, que nous appelons le réseau électrique. Les tarifs par kilowattheure varient en fonction de l'heure de la journée. En Ontario, les tarifs de nuit sont extrêmement bas, ce qui signifie que vous pouvez réaliser d'importantes économies en décalant votre consommation d'énergie après les heures de pointe. En fait, c'est là que, pour le faire, vous avez besoin d'une batterie résidentielle.

La grande transition susceptible de transformer et de moderniser le secteur énergétique canadien comprend l'énergie solaire, les éoliennes, la géothermie, le stockage par batterie, les véhicules électriques et, bien sûr — l'élément phare — les thermopompes, qu'elles soient aérothermiques ou géothermiques.

Ma maison rénovée interagit avec le réseau. Cela procure bien sûr des avantages environnementaux, une réduction des gaz à effet de serre et des avantages financiers — clairement, pour économiser de l'argent — ainsi que des avantages sociaux, qui offrent une certaine autonomie. Grâce à ma maison, je peux me déconnecter du réseau; ainsi, le réseau ne me voit pas, et je ne vois pas le réseau. C'est très utile en cas de panne. Tout le monde se débrouille tant bien que mal avec les moyens dont il dispose, tandis que moi, je dispose de ce système automatisé... Souvent, je ne sais même pas qu'une panne s'est produite.

Mon parcours a notamment consisté à rénover une maison. J'ai remplacé les fenêtres et les portes — les fenêtres par des modèles à triple vitrage remplis d'argon, avec une double couche à faible émissivité — et, bien sûr, j'ai accordé une grande attention aux fuites d'air aux plafonds de la maison. J'ai ajouté jusqu'à R16 d'isolation au grenier. J'ai trois batteries Tesla dans mon sous-sol — des batteries au lithium-ion. Je dispose également de panneaux solaires de 7,5 kilowatts sur le toit, ainsi que d'une thermopompe géothermique.

Cela m'a permis d'assurer un approvisionnement en énergie durable, l'équité, la santé publique — sans émissions de GES —, un approvisionnement fiable, la résilience et, bien sûr, la protection de la qualité de l'alimentation électrique. Je suis ainsi prêt à tout et j'ai l'esprit tranquille. Il est très difficile, voire impossible, d'attribuer une valeur monétaire à tous ces éléments.

• (1705)

Or, ce système est conforme aux principes autochtones d'éducation et d'action — s'inscrivant dans une perspective de durabilité sur sept générations et tourné vers les générations futures, dans un souci de gérance responsable de la terre et des ressources. Cela conduit à une prise de décision ayant un impact significatif. Chaque décision prise aujourd'hui devrait être évaluée en fonction de son impact potentiel sur les générations futures.

De plus...

La présidente: Monsieur Hunter, pourriez-vous conclure, s'il vous plaît?

Art Hunter: D'accord.

Il est important d'adopter une approche holistique.

Cela devrait suffire. Je suis tout à fait disposé à répondre aux questions.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous cédon maintenant la parole à M. Larmer pour cinq minutes.

Kevin Larmer (directeur principal, Politique, relations gouvernementales et communications, Association canadienne du gaz): Merci beaucoup, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité. Merci de m'offrir l'occasion de comparaître aujourd'hui.

Je m'appelle Kevin Larmer. Je suis directeur principal de la politique, des relations gouvernementales et des communications à l'Association canadienne du gaz. Je représente les entreprises qui fournissent environ 40 % de l'énergie destinée à la consommation finale au Canada grâce à plus de 600 000 kilomètres d'infrastructures de gazoducs qui alimentent chaque jour environ 20 millions de Canadiens.

Depuis des décennies, nos membres aident les Canadiens à améliorer leur efficacité énergétique. Bien avant que les programmes de rénovation ne deviennent une priorité nationale, les services publics de gaz naturel offraient déjà des programmes visant à aider les ménages à réduire leur consommation d'énergie, à réduire leurs factures et à améliorer le confort de leur domicile. Ces programmes soutiennent l'amélioration de l'isolation, l'étanchéité à l'air, les évaluations énergétiques et l'installation d'équipements à haut rendement. Depuis 2010, les services publics de gaz naturel du Canada ont investi 3,6 milliards de dollars dans ce type de programmes d'efficacité énergétique.

Il est important de noter que ces programmes sont assujettis à une surveillance réglementaire. Les organismes de réglementation provinciaux évaluent les coûts, les économies prévues et les répercussions sur les factures avant d'approuver les travaux. Par conséquent, nos membres possèdent une vaste expérience dans la conception de programmes d'efficacité énergétique et dans l'obtention de résultats mesurables, tout en restant abordables pour les clients.

Aujourd'hui, j'aimerais mettre l'accent sur quatre domaines: l'abordabilité, les rénovations écoénergétiques, la neutralité technologique et le coût lié à la satisfaction de la demande énergétique de pointe.

Premièrement, les rénovations écoénergétiques doivent être abordables. L'accessibilité financière de l'énergie est importante pour les

Canadiens. Un sondage publié le mois dernier par Positive Energy et Nanos Research a révélé que l'accessibilité financière était la principale priorité des Canadiens en matière d'énergie, devant la réduction des émissions et la fiabilité. Les ménages qui envisagent des options de rénovation ont besoin d'information transparente tant sur les coûts initiaux que sur les coûts d'exploitation courants. Il s'agit notamment de savoir si des mises à niveau du service électrique pourraient être nécessaires et combien de temps il faudra pour que les économies d'énergie compensent l'investissement.

Au Canada, le gaz naturel demeure l'option de chauffage la plus abordable. Au Manitoba, où les tarifs d'électricité comptent parmi les plus bas au Canada, Manitoba Hydro estime que chauffer une maison à l'aide d'une fournaise au gaz naturel à haut rendement coûte environ la moitié moins cher par année que de chauffer la même maison avec une thermopompe adaptée au climat froid. L'avantage relatif du gaz ne fait que s'accroître dans les autres provinces où les tarifs d'électricité sont plus élevés.

Deuxièmement, privilégiez les rénovations visant à réduire la consommation d'énergie, quelle que soit la source d'énergie. L'énergie la plus rentable est souvent celle qui n'a jamais besoin d'être consommée. L'isolation du grenier, l'étanchéité à l'air, l'installation de fenêtres améliorées et une meilleure enveloppe du bâtiment réduisent la quantité d'énergie nécessaire pour chauffer et climatiser une maison, que celle-ci utilise le gaz naturel, l'électricité ou une combinaison des deux. Ces mesures ont également fait leurs preuves. Entre 2000 et 2024, la consommation résidentielle moyenne de gaz naturel au Canada a diminué d'environ 45 %, passant de 155 gigajoules à 85 gigajoules par ménage. Des maisons et des appareils plus efficaces contribuent à ces réductions tout en continuant de répondre aux besoins énergétiques des Canadiens.

Troisièmement, il faut adopter une approche neutre sur le plan technologique. Aucune solution de rénovation unique ne convient à toutes les maisons. Le parc immobilier, les conditions climatiques et la situation des ménages varient considérablement d'une région à l'autre au Canada. Les politiques publiques devraient mettre l'accent sur des résultats, notamment les économies d'énergie, la réduction des émissions et l'abordabilité, plutôt que d'imposer une voie technologique unique. Qu'un propriétaire opte pour le gaz naturel, l'électricité, le gaz naturel renouvelable, une thermopompe ou un système à double combustible, l'aide devrait être axée sur l'obtention de résultats mesurables.

Quatrièmement, il faut tenir compte du réseau énergétique dans son ensemble. Lorsqu'on parle de chauffage résidentiel, il est important de prendre en considération non seulement les bâtiments individuels, mais aussi l'infrastructure qui les alimente. Les réseaux énergétiques du Canada sont conçus pour répondre aux pics de demande pendant les journées les plus froides et les plus chaudes de l'année. Ces pics stimulent les investissements dans les infrastructures et, en fin de compte, déterminent ce que paient les abonnés. Lors de la vague de froid qui a frappé l'Alberta en janvier 2024, le réseau de gaz naturel de la province a fourni une énergie équivalente à environ 110 000 mégawatts, contre environ 12 000 mégawatts provenant du réseau électrique. Cet exemple illustre l'ampleur des besoins énergétiques des Canadiens lors de conditions hivernales extrêmes et le rôle important que jouent ces deux réseaux pour maintenir la fiabilité de l'approvisionnement.

Les systèmes de chauffage à double combustible illustrent bien comment ces deux réseaux peuvent fonctionner de concert. Les thermopompes peuvent assurer un chauffage efficace par temps clément, tandis que le gaz naturel permet de répondre aux besoins de chauffage en période de froid extrême. Les politiques de rénovation devraient aider les Canadiens à consommer moins d'énergie, à réduire leurs factures d'énergie, à diminuer leurs émissions et à maintenir leur confort en cas de conditions météorologiques extrêmes.

Le secteur de la distribution du gaz naturel contribue depuis des décennies à améliorer l'efficacité énergétique des Canadiens grâce à des programmes concrets, approuvés par les organismes de réglementation, qui donnent des résultats mesurables. Alors que le Canada envisage d'instaurer des politiques de rénovation, nous l'encourageons à continuer de mettre l'accent sur l'abordabilité, l'efficacité énergétique, la neutralité technologique et la prise en compte complète des réseaux énergétiques sur lesquels les Canadiens comptent chaque jour.

Merci de votre attention. Je suis prêt à répondre aux questions.

• (1710)

La présidente: Merci, monsieur Larmer.

[Français]

Maintenant, je me tourne vers vous, monsieur Finet. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Jean-Pierre Finet (analyste, Regroupement des organismes environnementaux en énergie): Merci beaucoup.

Bonjour, je m'appelle Jean-Pierre Finet. Je suis analyste et porte-parole pour le Regroupement des organismes environnementaux en énergie, qui comprend neuf groupes environnementaux, dont Greenpeace, Nature Québec, Fondation Rivières et l'Association québécoise des médecins pour l'environnement.

Nous intervenons principalement devant la Régie de l'énergie dans les dossiers de gaz et d'électricité, et aussi dans les commissions parlementaires, à Québec surtout, et dans les audiences publiques sur les questions environnementales.

J'ai préparé mes points sous forme de liste, parce que je n'ai pas eu un long préavis. J'ai essayé de répondre à vos questions. Je voulais parler de différentes choses, mais l'annonce du gouvernement aujourd'hui est venue un peu modifier ce que j'avais à vous dire.

On parle de l'électrification des usages, mais il faut faire attention à la pointe de demande, un peu comme le témoin précédent, de l'Association canadienne du gaz, vous l'a dit. Le gaz, ce n'est pas nécessairement un mal nécessaire.

Il y a différentes stratégies qui peuvent permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Il y a, entre autres, les technologies électriques, comme les thermopompes. Cependant, si ce sont des thermopompes ordinaires, qui vont jusqu'à -8 ou -10 degrés Celsius, ça ne fera pas le boulot. Ça prend des thermopompes pour climat froid.

Même là, il y a une façon de gérer la pointe de demande sans avoir à recourir au gaz. Ça peut se faire, entre autres, par l'entremise des systèmes d'accumulation de chaleur, par exemple dans des briques, qui, au Québec, sont subventionnés par Hydro-Québec à hauteur de 22 000 \$ pour un combiné thermopompe et accumulateur de chaleur. Nous favorisons beaucoup le déplacement des

charges dans le temps plutôt que l'effacement des charges au profit d'un combustible fossile polluant.

Je voulais aussi vous parler de la problématique des incitatifs partagés: quand les locataires qui paient leurs factures, le propriétaire n'a pas nécessairement intérêt à apporter des améliorations écoénergétiques. Ça aussi, ça semble une faiblesse du programme qui est annoncé maintenant.

Le programme qui a été annoncé aujourd'hui semble éviter de verser le gaz, alors que sa consommation est la première chose à réduire. Au Québec, nous avons un programme de biénergie qui vise à convertir environ 70 % des volumes du gaz utilisé en électricité de façon efficace, grâce aux thermopompes. Nous sommes en faveur de la biénergie en fonction des équipements existants. Ce que nous ne voulons pas, c'est renouveler les équipements de gaz simplement pour gérer la pointe de demande. Il y a une façon de gérer cette pointe en déplaçant la charge dans le temps, et on n'a pas besoin de gaz pour ça.

Si vous voulez vraiment viser la clientèle à faible revenu, je peux dire, comme l'intervenant d'EfficiencyOne, que les programmes d'installation directe font le boulot, parce que, souvent, les clients à faible revenu n'ont pas la mise de fonds pour y contribuer. Donc, même si on leur donne une subvention, ce n'est souvent pas suffisant.

C'est pas mal de ça que je voulais vous parler. Il y a un potentiel technico-économique d'amélioration de l'efficacité énergétique, mais il y a des barrières, notamment la problématique des incitatifs partagés entre propriétaires et locataires. Ça fait que, souvent, même les locataires qui paient leurs factures doivent obtenir la permission des propriétaires avant de pouvoir installer une thermopompe.

Il y a aussi la tarification dynamique, qui favorise le déplacement des charges dans le temps. Pour ça, idéalement, ça prend des systèmes d'accumulation de chaleur pour permettre le déplacement des charges dans le temps. À ce sujet, cet automne, nous allons tester des accumulateurs de chaleur muraux. C'est un peu comme des convecteurs de chaleur, des systèmes de plinthes électriques avec des briques dedans. En Nouvelle-Écosse, entre autres, on subventionne ce genre de système pour les appartements. Donc, l'idéal, ça serait d'installer des thermopompes dans les logements, et de les accompagner d'accumulateurs de chaleur, qui vont permettre de faire des économies sur la facture en déplaçant des charges tel que permis par la tarification dynamique des distributeurs d'énergie. D'ailleurs, BC Hydro aussi a un programme de tarification différenciée dans le temps, qui fait que l'électricité est moins chère lorsqu'il n'y a pas de pointe de demande, et plus chère lors des pointes.

• (1715)

Dans ces cas-là, on utilise la chaleur emmagasinée dans les briques pour fournir le chauffage, plutôt que l'électricité du réseau qui est fortement sollicitée. Nous aurons les résultats de notre projet pilote bientôt, et nous pourrions les communiquer.

Donc, ce que nous favorisons, c'est vraiment la sortie des combustibles fossiles, y compris le gaz, car il n'est pas nécessaire dans les nouvelles constructions. Il y a moyen de construire des bâtiments sans avoir recours au gaz. On n'a pas besoin de perpétuer l'utilisation du gaz. Idéalement, avant d'installer des thermopompes, ça serait bien de réduire les charges du bâtiment et d'améliorer son enveloppe plutôt que de surdimensionner un équipement, une thermopompe, en fonction d'un bâtiment qui est une passoire.

Merci.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Finet.

[Traduction]

Nous passons maintenant aux questions des membres.

Nous commencerons par monsieur Bexte, qui dispose de six minutes.

David Bexte: Merci, madame la présidente.

Merci aux témoins de votre présence. J'ai vraiment hâte de profiter de votre sagesse et d'assister aux discussions.

Monsieur Larmer, j'ai beaucoup de questions à vous poser. Au cours de cette étude, nous avons beaucoup parlé des répercussions prises isolément. C'est une approche très fragmentée. Nous n'avons pas vraiment parlé des possibilités et des répercussions d'un parti pris régional sur les solutions. Nous avons brièvement évoqué le fait que certaines régions du pays pourraient disposer de solutions plus adaptées.

Tout d'abord, que pouvez-vous me dire au sujet du réseau énergétique dans son ensemble, de la conception en fonction de la demande de pointe et de la façon dont les programmes que nous avons proposés aujourd'hui pourraient être adaptés ou non aux différentes régions du pays?

Kevin Larmer: Je suppose que nous parlons du programme annoncé aujourd'hui.

David Bexte: Vous pouvez voir la question dans ce contexte, mais aussi de manière plus générale. Le gaz naturel est abondant dans l'Ouest canadien. C'est l'énergie dont nous disposons. L'électricité est abondante et relativement peu coûteuse au Québec. C'est l'énergie dont ils disposent.

Je pense que la solution la plus évidente serait d'optimiser d'abord l'énergie dont on dispose déjà. Par ailleurs, on a tendance à considérer l'efficacité énergétique de façon isolée, comme si elle s'arrêta à la limite de la propriété. Il y a tout un réseau derrière. Il y a des pertes lors de la transformation, quand on convertit le gaz en électricité et lors du transport. C'est la même chose avec l'électricité quand on convertit l'hydroélectricité en courant destiné au transport. Il y a des pertes.

L'efficacité globale du réseau est importante, et on n'en parle pas beaucoup.

Kevin Larmer: Le réseau énergétique en soi est très complexe. Le gaz et l'électricité fonctionnent ensemble pour fournir l'énergie dont les Canadiens ont besoin chaque jour. Je vais prendre l'exemple de l'Ontario et du Québec en hiver. Le Québec est une province riche en hydroélectricité où le chauffage électrique est très répandu. Au cœur de l'hiver, lorsque la demande est au maximum, l'Ontario exporte des mégawatts d'électricité produits à partir du gaz naturel; le gaz naturel soutient donc le réseau électrique, même dans les provinces où l'électricité est largement utilisée.

Si nous parlons des différences régionales à travers le Canada, oui, je pense qu'il est logique de commencer par les cibles les plus faciles — ou de « tirer sur les canards », comme je l'ai entendu dire plus tôt. Il faut tenir compte des différences régionales dans tout programme que nous instaurons, qu'il s'agisse de la substitution de combustible ou de l'examen du type d'appareil de chauffage utilisé dans les foyers. Ce qui fonctionne en Alberta est différent de ce qui

fonctionne en Ontario et en Nouvelle-Écosse. Tous ces éléments doivent être pris en compte.

Parallèlement, les aspects économiques et l'abordabilité d'une telle démarche occupent actuellement une place centrale dans l'esprit de la plupart des Canadiens. Les programmes mis en place doivent présenter un intérêt économique pour le propriétaire, de sorte que la facture qu'il reçoit à la fin du mois diminue réellement, quelles que soient les rénovations que nous lui proposons.

● (1720)

David Bexte: Disposez-vous d'études ou de rapports qui illustrent cela?

Kevin Larmer: Certains de nos services publics membres ont mené des études. Je pense notamment à FortisBC, qui a mené une étude intitulée « Electrify Kelowna ». FortisBC est une entreprise de services publics fournissant à la fois de l'électricité et du gaz. Elle détient la concession d'électricité dans la région de Kelowna. Elle a examiné ce qu'il faudrait pour électrifier 5 %, 25 % et 100 % de Kelowna. Les coûts connexes sont astronomiques, de l'ordre de plusieurs milliards de dollars, et cela pour une ville qui compte à peine plus de 100 000 habitants.

Encore une fois, c'est...

David Bexte: Pour gagner du temps, pourriez-vous fournir nous cette étude et toute autre étude pertinente, ou demander à votre membre de le faire? Je vous en serais très reconnaissant.

J'ai été très frappé par votre remarque de tout à l'heure selon laquelle un système au gaz à haut rendement coûte deux fois moins cher — je suppose que c'est pour l'exploiter, et pas seulement pour l'installer — qu'une thermopompe pour climat froid. Pourriez-vous nous fournir l'analyse qui a mené à cette conclusion?

Kevin Larmer: Si l'on compare une fournaise au gaz à haut rendement, dont le rendement se situe autour de 90 %, à une thermopompe pour climat froid dont le coefficient de performance, le COP, est en moyenne d'environ 2,5, on constate que le COP, le rendement de la thermopompe commence à baisser à mesure que le mercure plonge. Il peut chuter au point — pour certains modèles, vers -25 degrés Celsius — où elle devient essentiellement une plinthe chauffante à résistance électrique.

Avec le gaz naturel, évidemment, la fournaise ne subit pas cette même baisse, et son rendement reste constant. Le produit, la source d'énergie, coûte parfois quatre fois moins cher que l'électricité. Je crois qu'ici, en Ontario, le coût du gaz naturel livré à votre domicile est d'environ cinq cents par kilowattheure, tandis que celui de l'électricité livrée se situe autour de 18 ¢ ou 19 ¢ par kilowattheure. Le rendement d'une thermopompe par temps froid ne justifie pas l'aspect économique. Vous ne réalisez pas ces économies sur le coût de l'énergie.

David Bexte: Dans ce cas, toute l'analyse du confort et tout le reste ne servent plus à rien si on ne peut pas combler les besoins en période de pointe.

Kevin Larmer: C'est exact. Quand on conçoit un réseau énergétique, on s'assure qu'il puisse combler les besoins de pointe, qu'il s'agisse de la pointe estivale ou hivernale, afin que l'énergie soit disponible lorsque les Canadiens en ont besoin.

David Bexte: Je comprends.

Qu'est-ce qui motive les entreprises et les industries du gaz naturel à investir dans l'efficacité énergétique des résidences? Je veux dire: avons-nous vraiment besoin d'une aide financière importante du gouvernement pour encourager cela, ou pouvons-nous mobiliser l'industrie afin de réaliser un objectif, que ce soit au moyen des codes du bâtiment ou autrement...?

Kevin Larmer: Dans mon intervention, j'ai parlé des économies d'énergie que nous avons réalisées au cours des deux dernières décennies. Nous en sommes très fiers au sein de l'industrie du gaz. Notre clientèle augmente d'environ 2,5 % chaque année — entre 80 000 et 90 000 nouveaux clients se raccordent au réseau — et pourtant, notre consommation d'énergie par foyer ne cesse de diminuer. Nous en sommes très fiers, et cela est rendu possible grâce à des appareils à haut rendement énergétique et à des maisons mieux construites.

Pour en venir à votre question sur le financement fédéral d'un programme, nous estimons que toute énergie économisée est une bonne chose; ces programmes devraient donc inclure les appareils au gaz.

David Bexte: Je vais poursuivre. Plus précisément...

La présidente: Je suis désolée. Nous n'avons plus de temps, monsieur Bexte.

Monsieur Fanjoy, vous disposez de six minutes.

Bruce Fanjoy: Merci.

Tout d'abord, j'aimerais souhaiter la bienvenue à M. Hunter au comité de l'environnement. Il est un membre très respecté et estimé de notre communauté de Carleton. J'ai moi-même eu la chance de participer à l'une de ses célèbres visites guidées de sa maison rénovée. Une autre information qui, je pense, pourrait intéresser le Comité, c'est que M. Hunter est l'un des responsables de la mise au point le Canadarm pour la navette spatiale.

C'est un grand honneur de vous avoir parmi nous, monsieur, et je vous suis reconnaissant d'avoir tourné votre attention, après avoir conquis l'espace, vers la conquête du chauffage.

Avant d'entreprendre vos rénovations, vous viviez dans une maison chauffée de façon conventionnelle. Cette maison était-elle chauffée au gaz naturel, au propane ou...?

• (1725)

Art Hunter: C'était au gaz naturel.

Bruce Fanjoy: Depuis vos rénovations, le chauffage est à 100 % électrique. Est-ce exact?

Art Hunter: Je ne brûle absolument rien. C'est 100 % électrique.

Bruce Fanjoy: Le confort de la maison est-il au rendez-vous? Cela s'est-il fait au détriment de votre confort? Êtes-vous plus à l'aise?

Art Hunter: Je dirais qu'il n'y a aucune différence. Pour ce qui est du confort, nous n'en avons pas conscience.

Bruce Fanjoy: Quel a été l'impact sur votre facture d'énergie?

Art Hunter: Ma facture d'énergie a pratiquement disparu. En fait, j'ai un surplus d'électricité solaire, que je vends à Hydro One.

Bruce Fanjoy: Très bien.

Art Hunter: En fait, je gagne de l'argent.

Bruce Fanjoy: Vous y parvenez grâce au programme microFIT.

Art Hunter: C'est grâce au programme microFIT et à la facturation nette. Avec celle-ci, cependant, je reçois simplement des crédits d'énergie, que je peux utiliser en hiver lorsque les panneaux solaires sont recouverts de glace et de neige.

Bruce Fanjoy: Depuis combien d'années utilisez-vous cette nouvelle configuration?

Art Hunter: Cela fait neuf ans, bientôt dix.

Bruce Fanjoy: À Ottawa, les hivers sont rigoureux et nous avons connu des phénomènes météorologiques extrêmes. Combien de fois le système vous a-t-il fait défaut?

Art Hunter: J'ai eu une seule panne avec ma thermopompe. Elle était encore sous garantie. La carte mère est tombée en panne. Je suis resté sans chauffage pendant environ 24 heures avant qu'on m'en installe une nouvelle. En neuf ans, c'est la seule panne que j'ai eue.

Bruce Fanjoy: Lors de pannes d'électricité, avez-vous conservé votre alimentation? Avez-vous continué d'avoir du courant pendant ces pannes? Vous avez parlé d'ilotage.

Art Hunter: Ça arrive tout le temps. Je ne m'en rends même pas compte quand ça se produit.

Bruce Fanjoy: Je crois savoir qu'il y a eu des pannes d'électricité plus longues et que vous avez pu venir en aide à vos voisins dans ces circonstances.

Art Hunter: Tout à fait. En fait, si je me souviens bien, cinq rallonges partaient de chez moi pour alimenter des voisins, car entre autres problèmes, leurs pompes de puisard ne fonctionnaient plus. Plutôt que de laisser inonder leurs sous-sols, ils se branchaient chez moi. Bien sûr, je les ai laissés se brancher gratuitement. Je ne fais que me comporter en bon voisin.

Bruce Fanjoy: Merci pour ce geste. La communauté le remarque.

Tout cela démontre également la résilience de votre système. Votre présence au Comité de l'environnement est une heureuse coïncidence, car le premier ministre a annoncé aujourd'hui un programme de rénovation très important, doté d'un financement pouvant atteindre 2 milliards de dollars, visant à rénover jusqu'à un million de résidences. Cela inclut les thermopompes.

Pensez-vous que ce programme changera la donne et permettra à davantage de familles de bénéficier d'un rendement similaire au vôtre?

Art Hunter: Tout à fait, mais je tiens à avertir le Comité qu'il n'existe pas de solution unique valable pour tous. Chaque maison ou immeuble doit être évalué selon ses propres caractéristiques, et les systèmes doivent être conçus pour fonctionner en conséquence. J'ai surdimensionné le mien, mais c'était un choix personnel.

Bruce Fanjoy: Si nous prenons votre projet de microréseau à Manotick, en quoi une adoption plus large de ces technologies pourrait-elle aider le Canada à réaliser ses objectifs climatiques tout en réduisant la charge sur le réseau et en améliorant l'abordabilité?

• (1730)

Art Hunter: Je suis considéré comme une ressource énergétique distribuée, ce qui signifie que je peux me déconnecter. Je peux me mettre en îlotage par rapport au réseau; ainsi, si celui-ci subit des fluctuations ou des difficultés, je ne m'en rends même pas compte et cela m'importe peu, car je dépends entièrement de mes propres ressources de production d'énergie et de mes batteries résidentielles pour subvenir à mes besoins. Une fois que tout revient à la normale et que le réseau est rétabli, je me reconnecte et je recharge mes batteries.

Bruce Fanjoy: Merci, monsieur Hunter.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Fanjoy et monsieur Hunter.

[Français]

Monsieur Bonin, vous avez la parole pour six minutes.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'être présents.

Monsieur Finet, aujourd'hui, Mark Carney a fait une annonce pour des remises sur des thermopompes en présentant ça comme un grand objectif de lutte contre les changements climatiques. Toutefois, on apprend en même temps que le gouvernement s'éloigne de ses objectifs climatiques et que les émissions de gaz à effet de serre ont encore augmenté en 2025.

Ma question est la suivante: est-ce que le gouvernement ne serait pas en train de se moquer des Québécois et des Québécoises en montrant que, d'un côté, il investit 2 milliards de dollars dans des thermopompes — c'est une grande mesure climatique —, alors que, de l'autre côté, il est prêt à investir 43 milliards de dollars dans un pipeline pour les sables bitumineux, il veut tripler la production de gaz au Canada, il veut doubler la production de pétrole des sables bitumineux et il va à fond vers les énergies fossiles? Est-ce que c'est cohérent? Est-ce qu'il se moque de nous?

Parlons des bâtiments. Si le gouvernement, par exemple, rendait tous les bâtiments carboneutres au Québec, et au Canada même, est-ce que ce gain ne serait pas complètement annulé par ces augmentations d'émissions qu'on voit déjà dans le secteur du pétrole et du gaz, et qu'on va voir à cause des nouveaux projets annoncés?

Jean-Pierre Finet: En effet, j'ai vu que le gouvernement multiplie les annonces de pipelines et de gazoducs, qui vont justement ajouter des gaz à effet de serre dont on n'a pas besoin au Canada; je suis d'accord. Le programme annoncé aujourd'hui risque de ne pas être bénéfique.

D'une part, en matière de réduction des gaz à effet de serre, au Québec, nous nous sommes déjà pratiquement presque débarrassés du mazout. Au Québec, nous avons un règlement sur les appareils de chauffage au mazout: nous n'avons pas le droit d'en installer de nouveaux, et nous n'avons pas le droit de réparer ceux qui tombent en panne. Ce serait bien que ce soit la même chose dans les autres provinces.

D'autre part, d'après ce que j'ai vu, le programme annoncé aujourd'hui vise aussi les plinthes électriques. Ça, ça devrait aider en partie, bien qu'Hydro-Québec subventionne déjà énormément les thermopompes. L'année dernière, pour la première fois de son histoire, le Québec a été importateur net de trois térawattheures. Donc, ça va aider sur le plan de l'énergie, mais pas nécessairement de la puissance.

En passant, d'après ce que j'ai entendu tout à l'heure, on semble considérer l'abordabilité comme étant plus importante que la réduction des gaz à effet de serre. Les thermopompes sont ce qui permet de chauffer à moindre coût, parce que c'est plus efficace. On parle de 200 à 300 % d'efficacité par rapport à un système au gaz, qui va de 80 à 90 % d'efficacité.

Pour ce qui est des systèmes au gaz, souvent, on nous parle de résilience en cas de pannes d'électricité, mais, quand il y a une panne d'électricité, les systèmes au gaz ne fonctionnent pas. Ils ont besoin d'électricité pour fonctionner, pour faire fonctionner le ventilateur et pour distribuer la chaleur.

Au Québec, le programme annoncé aujourd'hui risque d'être moins populaire que dans d'autres provinces, où il reste encore plus de mazout et de propane.

Patrick Bonin: Je veux mentionner que, pour les gens à faible revenu, le programme n'est probablement pas super, parce qu'ils n'ont pas les moyens de s'acheter des thermopompes. Est-ce que vous avez d'autres solutions pour les gens à faible revenu, si celle-là ne vous semble pas optimale?

Jean-Pierre Finet: Récemment, il y a eu un bon exemple de collaboration entre le gouvernement fédéral, le gouvernement du Québec et Hydro-Québec pour installer 20 000 thermopompes complètement gratuitement chez la clientèle à faible revenu. Cependant, ce programme a été victime de son succès, et Hydro-Québec a dû y mettre un frein, parce que la demande était plus forte que l'offre. Souvent, les ménages à faible revenu n'ont pas les moyens ou le capital pour acheter ces systèmes.

Là encore, c'est bien d'installer et de promouvoir des thermopompes, mais c'est un peu comme faire des transfusions sanguines avant de réduire l'hémorragie. Ce serait mieux de procéder à une amélioration de l'enveloppe thermique des bâtiments, donc de l'isolation et de l'étanchéité, avant d'installer des équipements comme ça.

C'est toujours mieux de réduire avant de produire.

• (1735)

Patrick Bonin: Vous êtes le seul, je pense, à avoir parlé des accumulateurs de chaleur. Est-ce que vous pouvez vulgariser le concept, pour mes collègues entre autres, dire ce que c'est, et expliquer pourquoi vous trouvez que c'est une solution intéressante pour aider à gérer la pointe de demande?

Jean-Pierre Finet: Au Québec, jusqu'à présent, on a installé des accumulateurs de chaleur pour produire à peu près 100 mégawatts. D'ailleurs, ces systèmes existent pour les maisons individuelles. C'est comme un appareil de chauffage central. Ça a à peu près la grosseur d'un appareil de chauffage central au gaz, mais il y a des briques dedans, dans lesquelles on accumule la chaleur en prévision des pointes. Lorsqu'une pointe de demande arrive, on déleste le réseau électrique, puis on laisse les briques chauffer les maisons.

Il y a des systèmes similaires qui existent pour les logements, qui étaient et qui sont encore subventionnés par Efficiency Nova Scotia, si je ne m'abuse. Ils permettent justement d'accumuler de la chaleur en prévision des pointes de demande, afin de soulager le réseau d'électricité.

En passant, ici au Québec, on a aussi une entente entre Hydro-Québec et Énergir pour de la biénergie. Nous ne sommes pas contre, nous désirons que [*inaudible*]. Ça utilise trop de gaz pour pas grand-chose. Les périodes de pointe représentent 40 à 50 heures par année, alors on n'en a pas besoin pour 600 heures par année.

La présidente: Merci beaucoup, monsieur Finet.

[Traduction]

Chers collègues, il est 17 h 37. En principe, je crois que nous disposons de temps jusqu'à 18 h 8, mais certaines personnes ont indiqué qu'elles espéraient partir à 18 heures.

Je vais demander au Comité si nous souhaitons poursuivre notre deuxième tour dans son intégralité ou si nous préférons un deuxième tour légèrement condensé, où les interventions de cinq minutes passeraient à trois minutes et celles de deux minutes et demie à deux minutes.

Quelle est la volonté du Comité pour la deuxième série? Au lieu de cinq minutes, vous disposeriez de trois minutes.

[Français]

Monsieur Bonin, vous auriez deux minutes au lieu de deux minutes et demie.

[Traduction]

Nous terminerions vers 17 h 51 ou 17 h 52, soit juste avant 18 heures, ce qui correspondait à l'heure limite de certaines personnes. C'est au Comité de décider. Souhaitez-vous une deuxième série légèrement raccourcie?

Des députés: D'accord.

La présidente: Très bien. Nous poursuivons avec la deuxième série. La parole est à M. Leslie pour trois minutes.

Branden Leslie: Merci, madame la présidente.

J'aimerais commencer par M. Finet.

Il y a, dans ma circonscription de Winkler, au Manitoba, une entreprise, HeatMaster, qui fabrique des systèmes de chauffage au bois que les familles rurales peuvent utiliser pour chauffer leur maison. Si une famille a accès à ses propres terrains boisés et qu'un système de chauffage au bois moderne répond aux normes requises et coûte globalement moins cher que les solutions de rechange, seriez-vous d'accord que cela soit une option dans le cadre du programme fédéral de rénovation?

[Français]

Jean-Pierre Finet: Oui.

[Traduction]

Je peux répondre en anglais, si vous préférez.

Le bois est une énergie renouvelable. Le problème, c'est parfois le smog dans les zones urbaines. C'est une ressource peu coûteuse et renouvelable, donc oui. Pourquoi pas?

Branden Leslie: Merci.

Je m'adresse maintenant à M. Larmer.

Selon Efficiency Manitoba, qui agit en fait à titre d'agent de mise en œuvre du programme fédéral actuel pour l'amélioration énergétique résidentielle, certains propriétaires qui se chauffent déjà au

gaz naturel pourraient voir leurs factures d'énergie augmenter après l'installation d'une thermopompe à air.

Pourriez-vous nous aider à comprendre pourquoi un système qui consomme moins d'énergie peut tout de même coûter plus cher à une famille?

Kevin Larmer: C'est simplement le coût du produit. Le coût de l'électricité est bien plus élevé que celui du gaz naturel.

Branden Leslie: Quel rôle le gaz naturel peut-il jouer pour que le chauffage résidentiel reste abordable et fiable, tandis que les Canadiens améliorent l'efficacité énergétique de leurs maisons?

Kevin Larmer: De nombreux services publics mettent à l'essai des systèmes de chauffage à double combustible. Nous avons déjà entendu parler de ce qui se passe au Québec, où l'on conserve la chaudière au gaz naturel. Une pompe à chaleur est utilisée pendant les périodes plus douces de la saison, les saisons intermédiaires, lorsqu'elle peut prendre en charge une partie de la charge de chauffage; puis, quand il fait froid, le gaz peut prendre le relais et offrir un moyen plus abordable de chauffer son logement lorsqu'il fait vraiment froid.

● (1740)

Branden Leslie: Étant originaire du Manitoba, je pense que c'est à peu près la solution la plus raisonnable à laquelle on puisse s'attendre, compte tenu de ce qu'on a entendu ici.

Dans quelle mesure est-il important que les programmes de rénovation permettent aux propriétaires de choisir les améliorations les plus adaptées à leur logement et à leur budget?

On a beaucoup parlé de la rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment. Vous avez mentionné précédemment qu'on peut changer la source de chauffage, mais si l'on ne s'occupe pas des autres éléments nécessaires de la rénovation, cela ne permet pas de réaliser des économies d'énergie globales. Je pense que le gouvernement finira par se rendre compte qu'il va manquer d'argent public à consacrer à ce genre de grand programme.

À quoi ressemblerait, selon vous, un programme offrant la souplesse nécessaire pour réussir?

Kevin Larmer: Je pense que c'est sur l'enveloppe du bâtiment que nous devons concentrer nos efforts. Cela ne sert à rien de passer à une pompe à chaleur ou à un autre appareil de chauffage si tout cet air finit par s'échapper de la maison. Il est plus logique d'améliorer l'isolation, les fenêtres et les portes pour obtenir un logement étanche à l'air ou hautement économe en énergie.

Branden Leslie: Sommes-nous sur le point de nous lancer dans un projet de 2 milliards de dollars visant l'installation de pompes à chaleur dans un million de maisons, qui pourrait bien se résumer à l'ajout d'une nouvelle source de chaleur dans des logements pleins de courants d'air?

Kevin Larmer: Je répondrais ainsi: une fois que nous aurons plus de détails sur le programme, j'espère que des mécanismes de contrôle garantiront que les participants au programme réaliseront effectivement des économies.

La présidente: Merci beaucoup.

[Français]

Monsieur St-Pierre, vous avez la parole pour trois minutes.

Eric St-Pierre: Bonjour, monsieur Finet. J'espère que vous allez bien.

Aujourd'hui, le premier ministre était en Estrie et a annoncé un investissement de 2 milliards de dollars, notamment sous la forme de subventions pouvant atteindre 10 000 \$ pour l'installation d'une thermopompe. On parle d'une réduction d'environ 25 mégatonnes de gaz à effet de serre à long terme, et d'économies d'environ 1 milliard de dollars à la fin du programme.

J'ai une question pour vous. Je sais que cette annonce est toute récente, puisqu'elle remonte à seulement quelques heures, mais comment a-t-elle été reçue par le Regroupement des organismes environnementaux en énergie?

Jean-Pierre Finet: Nous n'avons pas eu le temps de regarder les détails. C'est un pas dans la bonne direction pour les Canadiens en général, parce qu'il faut se débarrasser du mazout et du propane, mais il faut aussi viser le gaz. Le fait de viser les plinthes électriques aussi va aider.

Je ne crois pas que ça va résoudre tous les problèmes relatifs aux incitatifs partagés. Il faudrait aussi s'assurer qu'il s'agit de thermopompes pour climat froid, capables de fonctionner à des températures aussi basses que possible. En effet, les thermopompes ordinaires cessent de fonctionner autour de -8 ou -10 degrés Celsius. Tout à l'heure, M. Larmer parlait de -26 degrés Celsius, mais il parlait de thermopompes pour climat froid. Il est vrai qu'elles perdent une partie de leur efficacité au fil du temps.

Toutefois, il faudrait aussi se préoccuper de la pointe de demande et favoriser l'accumulation de chaleur. Il faut se sevrer du gaz et beaucoup réduire les émissions de gaz à effet de serre. Viser seulement le propane et le mazout ne sera pas suffisant.

Eric St-Pierre: On sait que vous avez fait beaucoup de travail avec la Régie de l'énergie au Québec.

Est-ce que l'annonce d'aujourd'hui pourrait bénéficier aux Québécois à long terme?

Jean-Pierre Finet: Ça pourrait bénéficier aux Québécois dans la mesure où ça pourrait amener des économies d'énergie. Les factures d'électricité sont appelées à beaucoup augmenter, parce que le coût marginal est plus élevé que le coût moyen. Donc, le prochain kilowattheure coûte excessivement plus cher que les kilowattheures déjà amortis au Québec. Donc, les Québécois ont besoin — comme les Canadiens d'ailleurs — de faire des économies d'énergie dans le but d'absorber ces hausses de tarifs qui vont accabler l'ensemble des clients.

Eric St-Pierre: Vous avez une belle expérience dans le bâtiment au Québec. Je suis curieux vis-à-vis du programme Financement innovateur pour des municipalités efficaces, ou FIME. En 25 secondes, pouvez-vous nous dire si ce programme a du potentiel au Québec?

Jean-Pierre Finet: Non seulement il a du potentiel, mais plusieurs municipalités voudraient avoir la possibilité de financer des mesures d'économie d'énergie sur leur territoire. Ça viendrait éliminer une grosse barrière à l'implantation de mesures d'économie d'énergie grâce à un prêt lié au bâtiment plutôt qu'au propriétaire. Donc, si une personne veut vendre sa maison dans trois ou quatre ans, elle ne perdra pas son argent; c'est le prochain propriétaire qui va bénéficier des économies d'énergie et qui va continuer de faire les remboursements.

Donc, c'est génial et il faudrait l'encourager. Je crois que le gouvernement fédéral veut l'encourager, mais il y a des blocages provenant des provinces.

Eric St-Pierre: Merci.

La présidente: Merci beaucoup.

Monsieur Bonin, la parole est à vous pour deux minutes.

Patrick Bonin: Merci, madame la présidente.

Monsieur Finet, j'aimerais que vous reveniez sur la gestion de la pointe de demande.

Nous n'en avons pas beaucoup parlé ici; vous avez parlé des accumulateurs de chaleur. Selon vous, est-ce que la gestion de la pointe devrait être développée? Le fédéral aiderait, par exemple, les provinces pour s'assurer qu'on s'attaque à la pointe de demande.

• (1745)

Jean-Pierre Finet: Oui. Le gaz peut être utilisé avec les équipements existants pour gérer la pointe. Cependant, il faut vraiment contrôler la quantité de gaz qu'on utilise. La pointe ne dure pas 600 heures par année; elle dure de 40 à 50 heures par année, dépendamment des systèmes.

Il faut surtout suivre les directives de l'Agence internationale de l'énergie, qui recommandait de ne pas renouveler à partir de l'année 2025 des équipements qui utilisent du gaz. Les distributeurs gaziers, eux, au contraire, s'efforcent de renouveler le plus possible les équipements au gaz, qui ont une durée de vie utile de 25 à 30 ans. On ne pourra pas atteindre la carboneutralité si on renouvelle encore notre dépendance aux équipements de chauffage au gaz.

Donc, c'est pour ça qu'une fois que le système fonctionnant au gaz a atteint la fin de sa vie utile, il faut le remplacer par un système d'accumulation de chaleur qui va permettre de finaliser l'électrification du chauffage de façon intelligente, sans affecter la pointe.

Patrick Bonin: Est-ce qu'il y a ailleurs dans le monde des interdictions d'installation de nouveaux appareils au gaz, par exemple?

Jean-Pierre Finet: Bien sûr. La France, les Pays-Bas et la Suède ont interdit les systèmes fonctionnant au gaz dans tous les nouveaux bâtiments. Chez nous, au Québec, il y a quelques municipalités qui les ont interdits. Le gouvernement qui vient de terminer son mandat était plus ou moins enclin à ça, et il nous a mis des bâtons dans les roues. Des villes en Colombie-Britannique ont aussi commencé à bannir le gaz des nouveaux bâtiments. Il faut arrêter l'hémorragie. Si on veut réduire, il faut arrêter d'en rajouter.

[Traduction]

La présidente: Monsieur Ross, vous disposez de trois minutes.

Ellis Ross: Merci, madame la présidente.

Merci, monsieur Larmer, pour votre exposé.

Nous avons entendu ce genre de discours tout au long de nos différentes réunions ici. Tout semble se résumer à l'abordabilité, à l'efficacité et aux gaz à effet de serre. C'est un sacré équilibre à maintenir, surtout à Kitimat.

Je conviens que le gaz naturel est une source de combustible pratique pour chauffer nos maisons, mais — surtout à Kitimat — le gouvernement refuse d'admettre qu'il est en réalité responsable du coût élevé du gaz dans notre région. Je m'explique: il s'agit ici de la consommation mensuelle de gaz naturel d'une valeur de 25 \$, mais la facture s'élève à 500 \$. Ce sont les frais de distribution, la taxe sur le carbone... tout cela. Je comprends que cette politique relève davantage de la province, mais c'est un aspect qui doit être reconnu ici, à l'échelle fédérale, lorsque nous parlons de réduction des gaz à effet de serre.

Je ne m'attends pas à ce que vous répondiez à cet aspect.

Une grande partie de ces frais sert à maintenir la viabilité financière de la société de gaz naturel. Kitimat est une ville industrielle. Ces entreprises utilisaient essentiellement 50 % du gaz naturel pour leurs activités. Eh bien, elles ont quitté la ville. Les 50 % restants de la capacité doivent être payés par quelqu'un. La British Columbia Utilities Commission a décidé que ce coût devait être répercuté sur les utilisateurs restants, c'est-à-dire les particuliers.

Quand on examine cette facture de gaz... Les gens n'en croient pas leurs yeux lorsqu'ils l'examinent. Il est difficile d'expliquer aux Britanno-Colombiens que c'est une mesure visant à garantir l'abordabilité, surtout quand on prend en compte le réseau de BC Hydro en Colombie-Britannique. Si vous essayez de passer à une pompe à chaleur, vous vous retrouvez probablement dans la tranche tarifaire deux. Une fois la pompe à chaleur installée, vous passez dans la tranche deux, ce qui augmente vos coûts. Vos frais d'électricité augmentent. En plus de cela, bon nombre de nos habitations ont été construites dans les années 1950 et 1960. Beaucoup de gens n'ont pas les moyens de faire les rénovations nécessaires pour assurer l'étanchéité à l'air avant d'envisager l'installation d'un système économe en énergie afin de réduire réellement les émissions ou d'améliorer l'abordabilité.

Je suis d'accord avec la remarque que vous avez faite, et que de nombreux investisseurs ont également formulée, selon laquelle il n'y a pas de solution unique. Si nous parlons d'abordabilité, le gouvernement doit reconnaître que ce qu'il fait à Kitimat est scandaleux et contribue largement au coût inabordable auquel les habitants de Kitimat — en raison des droits de douane — sont actuellement confrontés.

Avez-vous des observations à ce sujet?

Kevin Larmer: Je voudrais simplement souligner qu'un système énergétique sain et un réseau de gaz sain garantissent l'abordabilité à ceux qui les utilisent, qu'il s'agisse de l'utilisateur final dans un logement résidentiel ou des utilisateurs du secteur manufacturier.

Je pense qu'à l'heure actuelle, alors que nous envisageons l'exportation... Je ne travaille pas pour une association qui s'occupe de l'exportation de gaz naturel liquéfié, mais nous envisageons d'acheminer notre gaz naturel canadien vers nos alliés partout dans le monde à des fins de sécurité énergétique. Je pense qu'il nous incombe également de reconnaître, à l'échelle nationale, l'importance du gaz naturel pour les Canadiens.

• (1750)

La présidente: Merci beaucoup.

Enfin, nous passons à M. Malette pour trois minutes.

Chris Malette (Bay of Quinte, Lib.): Merci, madame la présidente.

Ma première question s'adresse à M. Hunter.

Monsieur Hunter, je suis heureux que vous ayez mentionné la facturation nette. Mon épouse gère un commerce de crème glacée dans le comté de Prince Edward. C'est la seule entreprise de crème glacée alimentée à l'énergie solaire, et elle utilise la facturation nette.

Pour les habitations plus anciennes, qui sont particulièrement courantes dans des collectivités comme la nôtre de la région de la baie de Quinte — Belleville, Trenton, Picton et ce genre d'endroit —, y a-t-il des situations où une rénovation en profondeur n'est tout simplement pas rationnelle sur le plan économique par rapport à des améliorations ciblées, selon vous?

Art Hunter: J'aime bien examiner une habitation ancienne et me poser la question suivante: quelles sont les mesures immédiates que l'on peut prendre? Il est évident que vérifier l'enveloppe du bâtiment et essayer de prévenir les fuites est quelque chose que pratiquement n'importe qui peut faire soi-même, simplement en calfeutrant les fenêtres et les portes. C'est vraiment très peu coûteux à réaliser et les avantages sont immédiats.

Pour moi, une rénovation en profondeur signifie aller jusqu'au bout et tout faire. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'en arriver là.

Chris Malette: Merci beaucoup.

Monsieur Larmer, je crois que vous avez abordé ce sujet lors des conversations précédentes ici. Pensez-vous que la politique de rénovation devrait être neutre sur le plan technologique et se concentrer sur les résultats en matière d'énergie et d'émissions, ou les gouvernements devraient-ils orienter activement les propriétaires vers certaines technologies de chauffage?

Kevin Larmer: Elle devrait être neutre sur le plan technologique. Comme plusieurs personnes l'ont dit aujourd'hui, ce qui fonctionne à un endroit ne fonctionne pas forcément ailleurs. C'est d'ailleurs le cas même au sein d'une même province, selon les zones climatiques, les températures et d'autres facteurs de ce genre. Adopter une approche neutre permettra de faire en sorte que le plus grand nombre possible de Canadiens peut profiter de ce genre de programme.

[Français]

Chris Malette: Monsieur Finet, je suis désolé, je ne parle pas le français très bien.

[Traduction]

Je vais poser ma question en anglais.

Seriez-vous favorable à ce que davantage de fonds destinés à la rénovation soient alloués aux ménages à faible revenu, aux aînés et aux propriétaires des habitations les moins écoénergétiques, même si cela signifie que moins d'habitations reçoivent un financement, dans l'ensemble?

[Français]

Jean-Pierre Finet: Je pense que ça prend un équilibre. Il est bien de viser la clientèle à faible revenu et l'amélioration de l'enveloppe thermique des plus vieux bâtiments, mais je crois aussi qu'il ne faut pas oublier la population en général, qui doit aussi s'adapter aux hausses des tarifs de l'électricité qui s'en viennent.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup.

Merci à tous nos témoins.

[*Français*]

Je remercie beaucoup les témoins d'aujourd'hui.

[*Traduction*]

Cela met fin à notre réunion.

Je rappelle aux membres que la date limite pour les témoins dans le cadre de l'étude sur les technologies de capture, d'utilisation et de stockage du carbone est fixée à la fin de la journée d'aujourd'hui. Notre prochaine réunion se tiendra le mardi 20 octobre à 15 h 30.

Je vous souhaite une excellente journée de l'Action de grâce. La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>